



SEANCE DU 26 septembre 2011

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011 706
2. Elections 710
 - 2.1 D'un membre suppléant de la commission de Gestion 711
 - 2.2 D'un membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme 711
 - 2.3 D'un membre de la commission Agglomération 712
 - 2.4 D'un membre suppléant de la commission Agglomération 712
 - 2.5 Du président de la commission Agglomération 713
3. Chablais Agglo 714
4. Modification partielle du règlement sur le traitement des déchets au sujet de la contribution communale 716
5. Demande de crédit complémentaire pour la construction de la buvette du FC Monthey 720
6. Réponse au postulat de Mme Evelyne Bezat portant sur les mesures propres à valoriser la zone de l'Etang des Mangettes. 730
7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances: 732
 - 7.1 Réponse à la question M. Alphonse Alonso portant sur les mesures que le Conseil municipal compte prendre pour faire face au vieillissement de la population 732
 - 7.2 Comptes 2010: question de M. Didier Cachat portant sur l'effectif moyen du personnel en 2010 et la comparaison avec les villes valaisannes 736
 - 7.3 Comptes 2010: question de Mme Sandrine Desponds portant sur le réseau d'égout et les mesures autres que la dévalorisation du réseau que le service concerné envisage de prendre et dans quel délai pour diminuer les frais de maintien de la valeur du réseau 739
8. Divers 741



A. Corrections apportées au procès-verbal du Conseil général du 20 juin 2011 :

Feuille N° 677: intervention de F. Thétaz, remplacer la qualité de M. Pitteloud par la qualité du travail de M. Pitteloud

Feuille N° 702 : remplacer intervention de M. E. Borgeaud, municipal par intervention de M. G. Borgeaud, municipal



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil général du 26 septembre 2011. Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier, de Mme Delphine Vannay pour la prise du procès-verbal, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs du public et de Mesdames et Messieurs de la presse.

La convocation vous a été adressée le 26 août 2011, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 49 conseillers généraux.

Excusés : M. Claude Berger, Mme Cécile Conforti-Zaza, M. Nicolas Défago, M. Manuel Dialeste, M. Pierre-Marie Lenweiter, M. Mathieu Maire, M. Stéphane Mathey, M. André Rey, M. Antonio Ribeiro.

Manquants : deux conseillers généraux du groupe EPM devant remplacer MM. Gilbert Biselx et Yannick Parvex, conseillers généraux démissionnaires.

Je constate que le quorum de 31 membres présents est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Est excusée pour la Municipalité: Mme Aude Joris.

Voici quelques communications du Bureau:

- Un de vos collègues, M. Olivier Hiroz, a démissionné. Nous le remercions pour avoir accepté la charge de conseiller durant la présente législature.
- Au nom du Bureau du Conseil général, je souhaite la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue, M. François Nanchen.
- Un autre de vos collègues, M. Yannick Parvex, a également démissionné en date du 3 juillet 2011. Nous le remercions également pour avoir accepté la charge de conseiller et de président de la commission Agglomération durant la présente législature. Le remplaçant de M. Parvex n'a pas encore été désigné par le groupe de l'EPM.

Les membres du Bureau du Conseil général et moi-même ont été interpellés plusieurs fois au cours des dernières semaines concernant les dispositions que compte prendre le Bureau du Conseil général par rapport à la situation des conseillers généraux démissionnaires qui n'ont pas encore été remplacés. Pour rappel: M. Biselx, EPM: démission le 2 mars 2011, pas encore remplacé ; M. Parvex, EPM: démission le 3 juillet 2011, pas encore remplacé. Le Conseil général siège donc actuellement avec 58 membres.



Le Bureau précise les points suivants:

Compétence

L'autorité compétente en matière d'élection des membres du Conseil général est le Conseil municipal (voir loi VS sur les droits politiques 160.1).

Loi

La loi réglant le remplacement d'une conseillère ou d'un conseiller est la loi 160.1 sur les droits politiques dont je vous rappelle l'article qui règle le remplacement des conseillers démissionnaires.

Art. 211 Elections de remplacement en système proportionnel

1 En système proportionnel le siège vacant reste acquis au parti politique auquel il a été attribué.

2 Le Conseil communal proclame élu le premier candidat non élu de la liste de ce parti. A défaut de candidat supplémentaire, il impartit aux signataires de cette liste un délai de 20 jours pour présenter une candidature. Le candidat ainsi désigné est proclamé élu tacitement.

3 Si les signataires ne font pas usage de leur droit dans le délai imparti ou si une majorité d'entre eux ne peut se rallier à une candidature, une élection complémentaire a lieu selon l'article 210.

Art. 210 Elections de remplacement en système majoritaire

1 Les élections de remplacement, en système majoritaire, sont précédées d'un dépôt de liste obligatoire de candidature au greffe communal, au plus tard le deuxième mardi qui précède l'élection à 18 heures.

2 Pour le surplus, les dispositions régissant l'élection au système majoritaire sont applicables.

Position du Bureau du CG

Selon ce qui précède, le Bureau ne peut et ne prendra aucune disposition particulière pour faire remplacer au plus vite les membres manquants. La responsabilité du remplacement des démissionnaires incombe d'abord aux groupes concernés. Cependant, je peux vous assurer que le Bureau a suivi de près l'évolution du dossier.

Le Bureau du Conseil général en séance du 21 septembre 2011 a pris les décisions suivantes :

1. D'annuler la séance du Conseil général prévue le 7 novembre 2011, la Municipalité entendue.
2. A fixé les dates des 6 séances du Conseil général pour l'année 2012, soit trois séances au premier semestre et trois séances au deuxième semestre. Les dates vous seront communiquées après vérification avec la Municipalité.
3. De prendre contact avec la présidente de la commission Règlement du Conseil général pour faire avancer ce dossier et planifier les prochaines étapes. Selon la loi sur les communes du 5 février 2004, art. 29 Règlement, le Conseil général adopte un règlement fixant notamment les points suivants : la composition du Bureau, la procédure des délibérations, les commissions et leur statut, les indemnités. Le règlement du Conseil général est un règlement interne, il doit donc être fait par la commission ad hoc qui a été constituée au mois de mai 2011.



Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif, chers collègues, le délai de 20 jours est dépassé en ce qui concerne ces deux candidats potentiels de l'Entente. Le Bureau n'a pas vraiment répondu puisque la loi dit qu'après 20 jours, s'il n'y a pas de candidat, il y a possibilité d'élection. Est-ce que c'est la langue de bois ou est-ce qu'il y a une décision à ce sujet ? Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je vous le répète, ce n'est pas au Bureau de prendre cette décision. C'est le Conseil municipal qui en a la compétence.

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

Monsieur le Président de la Municipalité, j'attends donc votre réponse. Merci.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce dossier est un peu vaudevillesque. Les choses sont assez claires, M. le Président du Conseil général en a rappelé les règles. Vous êtes tous concernés par cette situation, socialistes, radicaux, démocrates-chrétiens, puisqu'il y a un renouvellement conséquent à chaque législature. Le Conseil municipal prend acte de la démission du conseiller général qui nous envoie sa lettre ou une copie adressée au président du Conseil général. Le Conseil municipal impartit un délai et demande systématiquement aux collègues municipaux du parti concerné de faire le nécessaire. Un de nos collègues a fait remarquer que ce n'est peut-être pas judicieux de procéder de cette manière et qu'il fallait s'adresser aux parrains. Cela dit, il n'y a jamais eu le moindre problème avec qui que ce soit, sauf que nous avons eu récemment une proposition du groupe de l'Entente pour remplacer M. Biselx.

Je pense que pour la question du délai, on ne va pas se donner en spectacle, tellement la situation est ridicule ! Vous imaginez qu'on profite d'une échéance à venir pour faire une élection complémentaire pour désigner un conseiller général. Franchement, j'aurais de la peine à souscrire à une telle démarche !

Lorsque nous avons eu cette proposition, on a juste fait remarquer à nos collègues qu'il y avait une anomalie sur le plan formel. Désolé, on ne se veut pas "enquiquinant", mais il y a un minimum de règles, à savoir que ce sont les parrains qui doivent faire la démarche. Formellement, il faut que les parrains souscrivent à la démarche et, cela n'a pas été fait pour le remplacement de M. Biselx. Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous de compliquer la vie aux gens. Aujourd'hui, une lettre de l'Entente, que j'ai communiquée à mes collègues du Conseil tout à l'heure, remet en question cette démarche-là. On va leur expliquer qu'on s'en tient à ce minimum de formalisme, à savoir que dès qu'on aura cette désignation du candidat substitut qui va remplacer M. Biselx, il sera proclamé élu. Par contre, on n'a aucune nouvelle s'agissant de la succession de M. Parvex.

Je n'ai pas trop envie d'épiloguer. Pour nous, la situation est claire et, il n'est pas question de jouer sur les délais. On ne va pas se ridiculiser les uns et les autres. Par contre, il faut un minimum de formalisme ainsi que tous les autres partis l'ont pratiqué jusqu'à maintenant.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Dousse.

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je comprends le souci de M. Mayor qui tente d'avoir un peu de clarté sur ce sujet.

Je ne suis pas représentant des parrains puisque, nous élus de ce Conseil, nous ne pouvons pas signer la liste des parrains qui assument cette responsabilité lors de la présentation des listes au Conseil général.

J'ai donc rencontré la représentante des parrains qui m'a dit ceci : « Je n'ai jamais reçu le moindre message de l'administration communale ». Comme tête de liste des parrains, elle n'est pas là pour s'exprimer. La Commune n'a jamais adressé un pli à Mme Grossrieder ni à aucun parrain, pas plus dans le cas de M. Biselx que dans le cas de M. Parvex.

La preuve que l'affaire est floue, c'est que (je regarde ici les représentants de la presse) M. Gilles Berreau, rédacteur du Nouvelliste, ne pouvait même pas le 6 septembre parler de démissionnaire ; il a parlé d'une certaine personne. Son nom était encore inconnu. Il circulait sur toutes les lèvres, mais le cas de M. Parvex était inconnu. Il n'y a personne parmi les municipaux qui ne dispose d'une copie de la démission de M. Parvex, pas plus M. Fracheboud qui m'a écrit dans les deux cas, y compris celui de M. Biselx : « Je n'ai toujours rien reçu du Conseil municipal ». J'ai sa lettre ici.

Comme Mme Grossrieder ne peut pas s'exprimer dans cette assemblée, elle me dit qu'elle conteste votre refus de la candidature de M. Carruzzo qu'elle a présentée sous l'autorité des parrains le 6 septembre dernier. Donc, vous admettez, Monsieur le Président de la Ville, que les parrains comme nous, le groupe de l'Entente, on regrette le litige actuel et ses conséquences. Nous nous estimons donc en droit de requérir un avis autorisé d'une autorité compétente, en l'occurrence les juristes de l'Etat qui nous diront comment il faut admettre que chacun a le droit de défendre ses droits.

Je précise une chose, Monsieur le Président Mariétan, vous n'avez pas lu l'article 19 qui dit: « Le mandataire de la liste des parrains (Mme Grossrieder, notre présidente) a le droit et l'obligation de donner au nom des signataires de la liste ». La commune a exigé de nous les signatures des parrains. J'ai vu dans la lettre de Mme Grossrieder qu'elle exigeait que chacun s'exprime. La loi parle de la majorité, c'est-à-dire 6 sur 11. Ces parrains ont été consultés ; je les ai moi-même rencontrés. Cependant, cela ne suffit pas.

Ma dernière question sera la suivante, j'en déposerai une écrite à la fin dans les divers : Monsieur le Président Mariétan, si un élu du Conseil général vous disait un jour lorsque vous nous présentez une disposition votée par la Municipalité, « je souhaite Monsieur Mariétan que vous demandiez à vos collègues au moins 5 signatures individuelles pour me prouver que vous aviez raison », vous diriez que c'est du mépris et de la méfiance. Maintenant, la démission de M. Biselx du 2 mars n'a jamais fait l'objet d'un moindre pli de votre part. C'est M. Posse qui a dit verbalement à M. Mariétan que M. Biselx démissionnait. C'était la même chose que pour M. Parvex : ils ont informé Christian Multone qui a informé Roland Dousse qui a informé Mme Grossrieder. Cette dernière m'a dit : « Je ne travaille pas sur un principe qui s'appelle le téléphone arabe. La loi est formelle, je suis tête de liste des parrains. J'attends ces dispositions et qu'elles soient respectées».

J'ai dit.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Dousse.

Je rectifie juste un point. J'ai reçu une copie de la démission de M. Parvex en date du 3 juillet 2011, Monsieur Dousse.

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Vous, vous l'avez, mais pas nous ! Monsieur Fracheboud, vous n'êtes pas parrain.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Il faut régler cela en interne, Monsieur Dousse.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

C'est vraiment l'art de faire des histoires avec rien du tout Monsieur Dousse. Il vous faut envisager une thérapie de groupe !

C'est extrêmement simple ! On n'a jamais écrit à l'Entente, c'est vrai, parce qu'on n'a jamais écrit à quelque autre parti que ce soit. Le Conseil municipal prend connaissance et, dans le PV (du reste on a eu un petit rectificatif formel du collègue Multone) il est mentionné que les collègues tels et tels du parti concerné ont été informés. Donc, on n'a jamais écrit au groupe Radical lorsqu'ils étaient concernés ni à aucun autre parti.

Aujourd'hui, la situation est d'une simplicité biblique. Simplement, vous confirmez avec la signature d'une majorité de parrains que telle personne est désignée, sinon vous téléphonez au service de l'Etat du Valais, à M. Coquoz.

De mon côté, j'ai assez perdu de temps avec des âneries pareilles ! Je m'arrête là.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Je clos donc ici ce sujet et, nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011.

Le conseiller général, M. Thétaz, m'a signalé quelques erreurs qui seront corrigées après vérification. Est-ce que vous avez une remarque par rapport à ce procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des oppositions au procès-verbal du 20 juin 2011 ? Des abstentions ?

Le procès-verbal du 20 juin 2011 est accepté à l'unanimité.

Je remercie la secrétaire, Mme Franz, ainsi que Mme Delphine Vannay pour la rédaction du procès-verbal.

2. Elections

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Sur demande des quatre chefs de groupe, nous allons simplifier la procédure :

- voter en bulletin secret,
- mais grouper les trois premières élections c'est-à-dire 2.1, 2.2 et 2.3.

Les élections auxquelles nous allons procéder en bloc sont donc:

2.1 Election d'un membre suppléant de la commission de Gestion

2.2 Election d'un membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme

2.3 Election d'un membre de la commission Agglomération



2.1 D'un membre suppléant de la commission de Gestion

Suite à la démission du Conseil général M. Olivier Hiroz du groupe PLR et membre suppléant de la commission de Gestion, nous devons procéder à l'élection d'un remplaçant.

En vertu de la répartition entre les groupes, ce nouveau commissaire suppléant sera issu du groupe PLR.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Nous présentons M. Fabrice Thétaz.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Résultats de l'élection d'un membre suppléant de la commission de Gestion:

Vote

Membres présents du Conseil général	48
Bulletins délivrés	48
Bulletins rentrés	48
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	<u>0</u>
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

Est élu membre suppléant de la commission de Gestion, M. Fabrice Thétaz avec 47 voix.

2.2 D'un membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Suite à la démission du Conseil général de M. Yannick Parvex du groupe EPM et membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme, nous devons procéder à l'élection d'un remplaçant.

En vertu de la répartition entre les groupes, ce nouveau commissaire suppléant sera issu du groupe EPM. La parole est au chef de groupe EPM pour la présentation du ou des candidats.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons M. Michel Jousson.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Résultats de l'élection d'un membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme:

Vote

Membres présents du Conseil général	48
Bulletins délivrés	48



Bulletins rentrés	48
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	<u>10</u>
Bulletins valables	37
Majorité absolue	19
Voix éparse	1

Est élu membre suppléant de la commission d'Edilité et d'Urbanisme, M. Michel Jousson avec 36 voix.

2.3 D'un membre de la commission Agglomération

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Suite à la démission du Conseil général de M. Yannick Parvex, nous devons maintenant élire un membre de la commission Agglomération. Ce membre sera aussi issu du groupe EPM.

La parole est au chef de groupe EPM pour la présentation du ou des candidats.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Nous vous proposons M. Michel Bonnard.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Résultats de l'élection d'un membre à la commission d'Agglomération:

Vote

Membres présents du Conseil général	48
Bulletins délivrés	48
Bulletins rentrés	48
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	<u>14</u>
Bulletins valables	33
Majorité absolue	17
Voix éparses	2

Est élu membre de la commission Agglomération, M. Michel Bonnard avec 31 voix.

M. Bonnard étant suppléant de la commission Agglomération, nous devons faire un tour supplémentaire et élire un membre suppléant de la commission Agglomération avant d'élire un président. Je désire faire les deux élections séparées.

2.4 D'un membre suppléant de la commission Agglomération

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Monsieur Martenet, vous avez la parole pour la présentation du/des candidats.



Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Nous proposons comme membre suppléant à la commission Agglomération, M. Roland Dousse.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je vous laisse remplir votre bulletin.

Résultats de l'élection d'un membre suppléant de la commission Agglomération:

Vote

Membres présents du Conseil général	49
Bulletins délivrés	49
Bulletins rentrés	49
Bulletin nul	5
Bulletins blancs	<u>26</u>
Bulletins valables	18
Majorité absolue	10

Est élu membre suppléant de la commission Agglomération, M. Roland Dousse avec 18 voix.

2.5 Du président de la commission Agglomération

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Suite à la démission du Conseil général de M. Yannick Parvex du groupe EPM président de la commission Agglomération, nous devons procéder à l'élection d'un remplaçant. La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, nous ne présentons pas de candidat pour la présidence de cette commission.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le président ne peut être que membre de la commission Agglomération.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Etant donné que nous avons la présidence du Conseil général, que la présidence de la commission BU est au groupe PDC et la présidence de la commission de Gestion au groupe de la Gauche plurielle, nous n'avons pas de candidat dans notre groupe.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Une autre prise de parole ? Madame Desponds, pas de prise de parole ? Madame Anderau ? Je propose donc une interruption de séance.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place, nous continuons la séance. Après discussion avec les chefs de groupe, il semble qu'il y ait une candidature qui serait proposée. Je passe la parole aux chefs de groupe.



Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames, Messieurs, le groupe Gauche plurielle propose la candidature de Mme Evelyne Bezat.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Madame Desponds. Une autre candidature ? Si ce n'est pas le cas, je constate que Mme Bezat est suppléante de la commission Agglomération. Elle serait donc d'accord de changer sa place avec M. Sauthier. Nous allons d'abord régler ce point et voter en se levant.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez Mme Bezat comme membre de la commission Agglomération et M. Sauthier, qui en était membre, comme suppléant, je vous prie de vous lever.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme Bezat est élue membre de la commission Agglomération et M. Sauthier suppléant de la commission Agglomération à la majorité des membres présents.

Nous passons maintenant à l'élection formelle du président de la commission Agglomération. Il y a une seule candidate : Mme Bezat.

Résultats de l'élection du président de la commission Agglomération:

Vote

Membres présents du Conseil général	49
Bulletins délivrés	49
Bulletins rentrés	49
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>5</u>
Bulletins valables	44
Majorité absolue	23
Voix éparses	4

Est élue présidente de la commission Agglomération, Mme Evelyne Bezat avec 40 voix.

Le bureau et les membres du Conseil général félicitent tous les nouveaux élus et leurs souhaitent plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

3. Chablais Agglo

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le rapporteur de la commission Agglomération, M. Alphonse Alonso, va nous présenter un compte-rendu des travaux de la commission depuis la dernière séance du Conseil général. Monsieur Alonso, vous avez la parole.



Intervention de M. Alphonse Alonso, rapporteur de la commission Agglomération

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, c'est avec d'immenses regrets que nous avons pris connaissance de la démission de notre Président, M. Yannick Parvex, au 30 juin dernier. Nous aimerions saluer ici ses compétences indiscutables, son esprit d'analyse ainsi que la pertinence de ses questions. Questions qui n'ont d'ailleurs pour la plupart, toujours pas reçu réponse.

Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel.

C'est donc sous la houlette d'une nouvelle Présidente que la commission Agglo poursuivra ses activités en persistant à mettre le doigt sur les points qui dérangent. Fort de ce préambule, la commission Agglo aimerait revenir sur son rapport du 20 juin dernier dans lequel elle demandait que, je cite: «La commission Agglomération souhaite qu'un état des lieux complet des consultations et des positions des différents acteurs (communes, entreprises de transports, comités de citoyens, habitants) soit fait avant la fin du mois de juin et qu'il soit communiqué à notre commission dans les plus brefs délais».

Comme d'habitude et trois mois après notre demande, nous n'avons toujours rien reçu. Même pas une ligne sur la consultation publique.

Plus loin dans le même document, nous précisons que: « Un rappel des tâches à faire jusqu'à la fin décembre 2011 met en évidence que le projet d'agglomération doit être complété sur plusieurs points très délicats concernant les engagements financiers, les coûts, le potentiel, les effets escomptés des mesures, mais également sur la gouvernance. Il doit être ensuite accepté par différents organes et notamment par nous (Conseil général) d'ici la fin de l'année avec les délais nécessaires aux démarches administratives ».

Dois-je vous répéter que là aussi, nous attendons toujours ?

Ainsi et alors même que le document final devrait partir pour Berne très prochainement, notre commission a une nouvelle fois été complètement ignorée et n'a pas pu, de facto, valider favorablement ce rapport final.

C'est pourquoi la commission Agglo se tourne vers notre représentant à la Municipalité pour lui demander d'une part quels sont les éléments qui sont ressortis de la consultation publique et d'autre part au nom de qui ce rapport sera envoyé puisque la Confédération souhaite qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur.

Enfin, une dernière question à laquelle nous souhaiterions une réponse de juriste: quand donnera-t-on une structure juridique à ce projet ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour la commission permanente Agglomération: Frank Lehner, vice-président, Alphonse Alonso, rapporteur.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Est-ce que Monsieur le Président veut répondre ?

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Mesdames, Messieurs, ce que je peux vous dire c'est que la procédure de consultation a donné lieu à peu d'interventions. Un projet de réponse est en voie de circulation au niveau des membres du COPIL. Je vous rappelle la particularité de cette démarche : il faut l'accord de tout le monde. Chaque fois qu'on avalise



quelque chose, il faut que les six syndicats présents et les deux représentants de l'Etat soient d'accord.

Nous avons un petit retard dans le fonctionnement au niveau de la gouvernance. Feu M. Jean-Claude Mermoud a assisté à nos séances, ce sont ses services qui ont suivi ce dossier. C'est pourquoi, pour des raisons que vous comprendrez aisément, nous avons dû décaler un certain nombre d'options dans ce domaine.

Aujourd'hui, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a eu concertation. Cette proposition sera communiquée prochainement. Au niveau du Conseil municipal, il n'y a pas eu plus d'informations sur ce point-là. Le Conseil municipal a dû se déterminer sur un autre aspect plus technique, on en parlera le moment venu, qui concerne la question du tracé où on a dû se coordonner avec nos voisins de Collombey-Muraz.

Pour ce qui est du dossier à proprement parler, le COPIL siège la semaine prochaine pour aborder la gouvernance sous la forme d'une association de communes. C'est cette structure juridique qui sera adoptée au départ. Elle a prévalu dans le canton de Vaud. En effet, les autorités vaudoises ont une grande longueur d'avance sur les autorités du Valais puisque notre canton vient d'admettre le principe d'une loi sur l'Agglo, tandis que le canton de Vaud fonctionne déjà depuis longtemps avec des Agglos, type Lausanne-Morges ou Yverdon. C'est une structure souple, celle de l'association des communes, qui vraisemblablement va être adoptée.

Je vous confirme par contre, cela vous concerne très directement, que lors de la prochaine séance du Conseil général, vous allez devoir avaliser les grandes lignes de ce projet. Mais, là, il faudra bien qu'on se comprenne car c'est un projet qui est appelé à évoluer encore au cours des années à venir. Ce qui compte sera surtout de s'entendre sur les grandes lignes de ce projet. Le processus sera le même pour les six communes. D'ici la fin de l'année, chaque législatif ou assemblée primaire pour Collombey et Massongex, devra se prononcer. C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade. Effectivement, je m'adresse à Mme Bezat que je félicite pour sa désignation, il y aura une implication assez conséquente de la commission dès le moment où le rapport sera mis sur la table.

M. Eric Widmer vient de me signaler que Collombey prenait une option ce soir sur la base de notre propre option que nous avons prise lundi passé. Vous voyez que c'est un dossier qui ne peut qu'avancer cahin-caha à travers ce mode de fonctionnement qui concerne six communes.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président Mariétan. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je clos ici les débats.

4. Modification partielle du règlement sur le traitement des déchets au sujet de la contribution communale

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le rapporteur de la commission de Gestion, M. Marc Colombara, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 20 septembre 2011.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.



Les documents de référence sont :

- L'annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relatif à son financement
- Le message du Conseil municipal au Conseil général du 23 août 2011

Que tous les conseillers ont reçus avec la convocation à cette séance.

Monsieur Colombara, vous avez la parole.

Intervention de M. Marc Colombara, rapporteur de la commission de Gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à la requête du Bureau du Conseil général, la commission de Gestion formée de Mesdames et Messieurs Délitroz Marielle, présidente ; Meldem Jacqueline, vice-présidente ; Cottet Gilles, Croset Willy, Mayor Christian, Morisod Gérard, Colombara Marc, rapporteur vous remet, ci-après, son rapport sur la demande de modification partielle de l'article 17 de l'annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relative à son financement.

Situation

Le Conseil général, en séance du 13 décembre 2010, approuvait, dans le cadre du budget 2011 et sur proposition du Conseil municipal, une augmentation de la participation communale à CHF 332'000.- (budget 2010, participation communale CHF 194'000.-). De ce fait, une attribution au financement spécial (bénéfice) de CHF 23'900.- a été prévue (budget 2010, prélèvement sur le financement spécial, soit une perte de CHF 105'400.-). Cette participation devait permettre au service des déchets d'aboutir à un résultat suffisant pour amortir le découvert figurant dans les comptes 2009.

Une des volontés émises lors de l'acceptation du règlement sur la gestion des déchets était l'incitation au tri des matières recyclables. Lorsque que le tri est effectué correctement et si le marché des déchets recyclables est favorable, les recettes engendrées peuvent être importantes. Dans la situation actuelle, les recettes du recyclage augmentent et la participation communale diminue d'autant. Ce mécanisme ne profite donc pas aux citoyens trieurs, car il annule les effets financiers positifs engendrés par le tri ainsi que par la situation favorable du marché.

La modification proposée par la Municipalité vise à rendre l'article 17 de l'annexe au règlement communal plus favorable aux citoyens montheyens en tenant compte pleinement des recettes engendrées par le recyclage en les déduisant de la taxe. Ainsi, si les recettes du tri continuent d'augmenter, il pourrait être envisagé de baisser la taxe pour autant qu'elle couvre l'entier des coûts.

Conclusions

La Commission de gestion, par 6 voix pour et une abstention, vous propose d'accepter la modification du règlement.

De plus, la commission invite le Conseil général à exiger de la Municipalité qu'elle s'engage à mettre en vigueur un nouveau règlement parfaitement adapté à la nouvelle loi Fédérale (LFEN) pour le budget 2013 au plus tard.

Monthey, 13 septembre 2011, Marielle Délitroz, présidente, Marc Colombara, rapporteur.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, en février 2006 le Groupe Gauche plurielle avait accepté d'adopter le règlement sur la gestion des déchets et son annexe avec quelques réticences et avait clairement dit que, pour lui, cette nouvelle réglementation devait être transitoire. Nous lui reprochions, entre autres, de ne pas être suffisamment incitative et de ne pas s'inscrire dans une politique aussi bien sociale qu'environnementale plus globale. Déjà en juin de la même année, sous la forme d'une question écrite de son porte-parole Gilles Borgeaud, le Groupe avait interpellé la Municipalité d'alors pour connaître ses intentions.

En décembre dernier, dans le cadre du budget 2011, en accord avec nos convictions, selon lesquelles un financement par l'impôt est toujours préférable à celui assuré par la perception de taxes, nous ne nous sommes pas opposés à l'augmentation de la contribution communale.

Pour cette raison, nous ne nous opposerons pas non plus à la modification sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir.

Pour terminer, nous tenons à remercier la commission de Gestion pour son rapport. Et, comme elle, puisque depuis le 4 juillet de cette année, le Tribunal fédéral a clairement tracé la voie, nous demandons au Conseil municipal de ne pas tarder à nous proposer une nouvelle mouture de règlement, qui devra prendre en compte les exigences posées par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, mais ceci sans pour autant faire abstraction de toutes préoccupations d'ordre social.

Le Groupe Gauche plurielle accepte l'entrée en matière

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe DC a pris connaissance du message du Conseil municipal ainsi que celui de la commission de Gestion relatif au financement de la gestion des déchets. La clé du financement ayant déjà été expliquée à la commission de Gestion lors de la présentation du dernier budget, le groupe DC constate que la modification proposée est en parfaite adéquation avec la loi sur les communes. Ce mécanisme favorisera et encouragera les citoyens à trier les déchets, ce dont nous pouvons que nous en réjouir. Le groupe DC demande également à la Municipalité d'adapter le règlement dans un futur proche par rapport à l'arrêté du Tribunal fédéral.

En conséquence, le groupe DC accepte la modification de l'article 17 de l'annexe au règlement communal sur la gestion des déchets. Le groupe DC remercie la commission de Gestion pour ses investigations et sa synthèse.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Cette modification de l'article 17 de l'annexe semble judicieuse puisqu'elle va permettre une meilleure gestion du service autofinancé, et, à terme, une éventuelle baisse de la taxe. Le groupe PLR suit donc les recommandations de la commission de Gestion et accepte l'entrée en matière.



Intervention de M. B. Schaller, municipal responsable du dicastère Travaux publics & Environnement

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à mon tour de remercier la commission de Gestion pour son excellent travail et ses bonnes explications. Je pense que tout le monde a compris dans quel but le service proposait cette modification.

Dans l'arrêté du Tribunal fédéral que nous avons reçu le 4 juillet, le Tribunal rappelle certaines règles de droit en matière de financement d'élimination des ordures ménagères. En principe, c'est le détenteur des déchets qui en assume les coûts. Cette disposition met en œuvre le principe du pollueur-payeur dans le domaine de la gestion des déchets en mettant à la charge du détenteur le coût de leur élimination. La charge des coûts doit être transférée par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes. Par contre, il exclut un financement par l'impôt et exige un financement par le biais de taxes causales. De plus, il laisse à la collectivité publique une grande liberté dans l'aménagement des taxes. Elle peut notamment opter pour une combinaison de taxes individuelles en fonction de la quantité des déchets produits et d'une taxe de base, aussi nommée taxe de mise à disposition. Cependant, il ressort que le montant de la taxe est fixé en fonction du type et de la quantité des déchets. Elle n'exige donc pas que les coûts soient répartis exclusivement en proportion des quantités de déchets à éliminer. La taxe doit cependant être en rapport avec la valeur objective de la prestation et de l'avantage dont le contribuable bénéficie. Il est difficile de s'imaginer comment une taxe par ménage tient compte de la quantité des déchets produits. En effet, dans un tel système, deux ménages comprenant un même nombre de personnes peuvent produire une quantité de déchets différents et payer la même taxe. Il n'y a là aucune incitation à réduire la quantité de déchets. Il en va de même pour une taxe forfaitaire perçue par entreprises ou résidences secondaires. Evidemment que M. Fellay, responsable de l'Environnement de la Commune, s'est déjà penché sur la chose. Il va nous proposer cela l'année prochaine pour le budget 2013. Il pense qu'il pourra faire quelques propositions allant dans ce sens.

Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci. Nous passons maintenant au vote de l'entrée en matière, à moins qu'un conseiller général ne veuille encore prendre la parole ?

Je constate que les quatre chefs de groupe ont accepté l'entrée en matière. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote de la modification de l'article. Nous prenons le document annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relatif à son financement, page 4, article 17. Comme vous pouvez le voir sur le document que vous avez reçu, la modification est indiquée en rouge et la phrase « recette du compte "produits de recyclage" déduites » est tracée.

Il n'y a pas de proposition de modification de la part de la commission de Gestion. Y a-t-il une proposition de la part du Conseil général ? Cela ne semble pas être le cas. Je mets donc cette modification au vote. Y a-t-il des oppositions à cette modification ? Des abstentions ?

La modification de l'art 17 est acceptée à l'unanimité.



Nous devons maintenant voter la modification du règlement dans son ensemble. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez l'annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relatif à son financement avec toutes les modifications apportées, article 17 plus article 26 entrés en vigueur, je vous prie de vous lever.

Si vous êtes contre cette modification, je vous prie de vous lever.

Abstention, je vous prie de vous lever.

Le règlement est donc accepté définitivement en première lecture à la majorité des deux tiers qui est de 33 des membres présents du Conseil général par 41 oui et 7 abstentions.

Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

5. Demande de crédit complémentaire pour la construction de la buvette du FC Monthey

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le rapporteur de la commission de Gestion, M. Marc Colombara, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 20 septembre 2011.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Le document de référence est le document:

- Demande de crédit complémentaire pour la réalisation de la buvette du stade municipal Philippe Pottier du 26 août 2011

Que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.

Monsieur Colombara vous avez la parole.

Intervention de M. Marc Colombara, rapporteur de la commission de Gestion

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à la requête du Bureau du Conseil général, la commission de Gestion formée de Mesdames et Messieurs Délitroz Marielle, présidente ; Meldem Jacqueline, vice-présidente ; Cottet Gilles, Croset Willy, Mayor Christian, Morisod Gérard, Colombara Marc, rapporteur vous remet, ci-après, son rapport sur la demande de crédit supplémentaire pour la réalisation de la buvette du stade municipal Philippe Pottier.

Préambule

La commission, en séance du 12 septembre 2011, a entendu MM. les municipaux Eric Widmer (Aménagement, Urbanisme & Bâtiments) et Gilles Borgeaud (Enfance, Sports & Jeunesse) ainsi que MM. Michel Couturier, président du FC Monthey et Christophe Raboud, architecte. Avant cette séance et afin de la préparer au mieux, Mme Marielle Délitroz, présidente et Mme Jacqueline Meldem, vice-présidente ont rencontré, en délégation, M. Christophe Raboud afin de consulter les pièces du dossier. Mme la Présidente a aussi rencontré M. le président Couturier. A noter aussi que les membres de la commission ont reçu les comptes du FC Monthey de ces 6 dernières années.

La commission s'est fixée pour but de réunir le maximum d'éléments afin de répondre à trois questions essentielles sur ce dossier:



- Comment la rénovation d'un bâtiment public existant, devisée à CHF 450'000. --, a-t-elle pu être confiée à un organisme privé ?
- Comment cette rénovation a-t-elle pu être transformée en une nouvelle construction à un autre emplacement sans augmentation du budget?
- Comment cette nouvelle construction peut-elle aboutir à un coût final de CHF 641'000. -- sans qu'il y ait eu d'intervention des services municipaux concernés ?

Conclusions

Selon la commission la Municipalité ne devait pas confier de travaux en lien avec un bâtiment public à des privés. Il n'est pas acceptable de se décharger de cette manière, comme cela a été le cas dans ce dossier.

Si la Municipalité accorde une subvention ou un montant pour une réalisation quelconque, elle doit le faire sur la base d'un dossier complètement chiffré et obligatoirement avoir un droit de regard. Elle doit aussi exercer une surveillance de bout en bout et en aucun cas accorder de blanc-seing.

Les responsables du projet regrettent la situation et reconnaissent leurs torts. Il faut relever que la fonction bénévole du président Couturier demande beaucoup d'investissement personnel. Il est tout à fait compréhensible, qu'en ajoutant à ses fonctions la nouvelle construction ainsi que l'organisation du 100^{ème} anniversaire, il ne puisse pas tout gérer. Son manque de suivi et de vigilance pourrait être expliqué par cela et par le fait qu'il se soit reposé sur un professionnel pour cette réalisation. Quant à l'architecte qui a été mandaté professionnellement (lui-même proche du club), ne devait-il pas malgré tout, suivre les aspects financiers des travaux d'autant plus près que la réalisation se faisait dans l'urgence et sans devis pour la plupart ?

La commission s'est efforcée de rendre compte des éléments qui ont été portés à sa connaissance et de les mettre en lumière afin que chaque conseiller général puisse se faire une opinion.

Les membres de la commission n'ont pas souhaité se prononcer sur l'acceptation ou non de la demande de crédit complémentaire estimant que, vu l'importance et les implications de ce dossier, cette décision devra être prise par le Conseil général sur la base des discussions en plenum.

Monthey, le 16 septembre 2011, Marielle Délitroz, présidente, Marc Colombara, rapporteur

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Rapporteur.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Le groupe de l'Entente pour Monthey a pris connaissance du message du Conseil municipal et du rapport de la commission de Gestion que nous remercions pour ce travail.

Que de lacunes et d'erreurs dans la gestion de ce dossier !

Premier projet non conforme aux règles de construction en vigueur, travail dans l'urgence, adjudication de travaux sans demande de devis préalable.

Nous acceptons néanmoins l'entrée en matière pour la suite de la discussion.



Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe DC regrette vivement qu'un tel sujet doive être discuté en plénum. En effet, un crédit de CHF 450'000. -- avait été octroyé au FC Monthey pour la réfection de la buvette, mais également des vestiaires. La procédure choisie par la Municipalité, soit de confier une enveloppe budgétaire au FC, était tout à fait judicieuse car cela permettait au club de solliciter les sponsors et d'éviter les marchés publics. Qui aurait aimé voir une entreprise hors commune, voire hors canton, venir faire les travaux au FC ?

Le reproche qui peut être fait à la Municipalité est la trop grande confiance qui a été donnée au dirigeant du club et de ne pas avoir demandé un compte rendu plus détaillé et fréquent de l'avancement des travaux et du suivi des coûts. Toutefois, le FC ayant confié l'élaboration du projet ainsi que le suivi des travaux à un architecte professionnel, qui pouvait imaginer un tel dépassement ?

Le groupe DC demande à ce qu'à l'avenir et dans toute enveloppe budgétaire attribuée à une société ou organisation locale, que la Municipalité exerce son droit de regard et que cette dernière nomme à chaque fois une personne responsable de suivre l'évolution des travaux et des coûts dans les détails afin que cela serve de leçon et d'exemple.

Pour en revenir au fait, et en considérant que le crédit alloué est de CHF 450'000.-, si on se réfère aux normes SIA, une marge de tolérance de 10%, soit CHF 45'000.- qui représenterait un montant total d'environ CHF 500'000. --, cela ne nous aurait pas choqués outre mesure. Cependant, le coût final s'élevant à CHF 642'000. --, le groupe DC trouve cela exagéré. Les infrastructures étant propriétés de la commune, il n'est pas possible de ne pas honorer les montants engagés dans cette réalisation. Par conséquent, le groupe DC accepte l'entrée en matière. Toutefois, le groupe reviendra sur le financement du dépassement lors de la discussion de détail. Merci.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Nous nous trouvons ici devant un sujet sensible et dérangeant. Il s'agit de donner une rallonge de CHF 190'000. -- qui représente 42% de dépassement de budget, sur l'argent des contribuables montheyens, alors que le montant initial de CHF 450'000. -- nous paraît amplement suffisant. Dans cette affaire, de nombreuses erreurs ont été commises par tous les partenaires et nous allons devoir distribuer quelques cartons jaunes.

Carton jaune d'abord à la Municipalité qui a finalement signé un chèque en blanc de CHF 450'000. --, sans contrôle, en toute confiance, ce qui nous paraît quand même un peu irresponsable.

Carton jaune au club, trop occupé par le 100^{ème} anniversaire, qui a délégué le travail à l'architecte, sans contrôle également.

Carton jaune et peut-être même carton rouge pour terminer à l'architecte qui a mené ces travaux de manière peu professionnelle à nos yeux. Comment penser qu'un bâtiment neuf pouvait être financé avec le même budget que les rénovations prévues ? Comment ne pas suivre financièrement un dossier pareil, ne pas faire de bilan intermédiaire et tirer la sonnette d'alarme à un certain moment ?

Il existe certes de nombreuses circonstances atténuantes, mais le mal est fait et il faut trouver ces CHF 190'000. -- qui manquent. Chacun semble avoir agi de bonne foi, chacun reconnaît ses torts et aucune malversation n'est à relever. Des entreprises attendent d'être payées et il faut prendre une décision.



Le PLR soutient la vie associative montheyenne et les PME. Après de vives discussions et une réflexion approfondie, notre groupe accepte l'entrée en matière. Par contre, il demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que cela ne puisse plus se produire à l'avenir.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, notre Groupe a pris connaissance avec stupeur du message du Conseil municipal concernant cet énorme cafouillage. Nous avons également lu avec attention le rapport de la commission de Gestion que nous remercions pour son travail, comme à son habitude, très fouillé. Il est vrai que nous avons été étonnés qu'elle ne se prononce finalement pas sur la question de l'acceptation ou non de la demande du Conseil municipal, alors même qu'elle exprime un avis tranché sur la manière dont elle considère que notre exécutif devrait travailler. Mais, nous sommes, ma foi, bien obligés de dire que nous la comprenons. En effet, que dire?, que faire? On nous dit que tout le monde est désolé et que plus personne ne refera ça! Oui, mais, comme qui dirait, « cela nous fait une belle jambe » !

Quelle solution avons-nous? Refuser d'allonger la différence et laisser des entreprises de la place avec des factures ouvertes et tout ce que cela peut impliquer pour une PME? Faire un prêt sans intérêt au club ou réduire sa subvention en attendant que la somme soit remboursée, et mettre ainsi en péril le fonctionnement de ce club ou le pousser à augmenter ses cotisations ou à devoir raboter sur les maigres salaires de ses entraîneurs? Clouer au pilori un président de club qui se démène pour assurer la pérennité de celui-ci sans compter ses heures? Ou, finalement, exprimer notre colère face à un Conseil municipal, qui a pris une décision à la légère et nous met pour la Xème fois devant le fait accompli?

Et tout ceci, Mesdames et Messieurs, pour nous sentir quand même obligés de payer, faute de meilleure solution.

Bref, nous avons le choix entre: punir ceux qui n'y sont pour rien du tout, les membres du club, dont beaucoup de juniors et de bénévoles, et les entreprises qui attendent d'être payées, taper sur celui qui a fait le travail des autres comme il le pouvait; ou donner ce qu'ils veulent à ceux qui savaient ce qu'ils devaient faire et ont préféré se décharger de cette responsabilité.

C'est extrêmement frustrant et totalement insatisfaisant!

Et c'est vous, Mesdames et Messieurs les Municipaux, qui êtes entièrement responsables de cette situation et, au risque de nous répéter, nous tenons à le dire haut et fort, ce mode de faire est inadmissible de la part d'un exécutif.

Lorsqu'en décembre 2009, nous avons accepté de mettre CHF 450'000. -- au budget, le commentaire était clair et disait, je cite : « Ce montant est destiné à la rénovation et à la réhabilitation des vestiaires, des locaux techniques et de la buvette du stade Philippe Pottier ». Il n'était nulle part question de subside. Nous étions donc en toute bonne foi en droit d'attendre que les travaux soient exécutés, ou à tout le moins surveillés, par le service.

Maintenant, nous avons CHF 641'000. --, plus de rénovation des vestiaires et des locaux techniques et un subside sans suivi du service. Et ceci alors même que c'est la commune elle-même qui a exigé la mise en conformité avec le plan de zone, nouvelle exigence qu'elle savait devoir impliquer la construction d'un nouveau bâtiment.

Il est évident que nous ne pouvons que suivre la commission de Gestion lorsqu'elle exige qu'à l'avenir la Municipalité, si elle accorde une subvention, d'une part le



fasse sur la base d'un dossier complet chiffré, et, d'autre part, exerce un suivi sérieux. Mais nous allons encore plus loin en disant que nous n'accepterons plus jamais que notre exécutif distribue comme cela l'argent des contribuables.

S'agissant du présent, nous avons réfléchi à une solution constructive et qui pourrait permettre à l'ensemble de la collectivité de profiter d'une partie de l'investissement, et ceci sans toutefois pénaliser ceux qui y sont pour rien ou, en tout cas pour moins que la Municipalité. Tout en précisant que la réponse que vous apporterez à notre proposition influencera certainement le vote de nos élus, nous présentons la requête suivante: Le Groupe Gauche plurielle demande au Conseil municipal de prendre l'engagement ferme, ce soir, de mettre la buvette du stade Philippe Pottier en location au même titre que n'importe quel autre salle ou local, propriété de la commune. Charge à la Municipalité de régler les modalités d'exécution en collaboration avec le club de foot de Monthey.

Notre Groupe accepte l'entrée en matière et réserve sa position sur le vote final.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Madame Desponds. La parole est au Conseil général. Si ce n'est pas le cas, je passe la parole au Conseil municipal

Intervention de M. E. Widmer, vice-président de la Municipalité, responsable du dicastère Aménagement, Bâtiments & Urbanisme

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ferai une brève intervention. Je passerai ensuite la parole à la personne qui s'est occupée du dossier.

On est toujours plus malin par après, c'est vrai. Je prends sur moi effectivement un neuvième des tords, d'avoir peut-être pris cette option de laisser le club se débrouiller pour la construction de ce local.

J'ai entendu par contre parler du « service ». Je ne sais pas duquel vous parliez, mais je pensais que c'était le service des Constructions. Je voulais dire que le service s'était complètement dégagé de cette construction par la décision du Conseil municipal.

Il est vrai que ce n'était peut-être pas la formule adéquate et qu'elle ne devrait pas être répétée sauf à y mettre des garde-fous ou à peut-être mettre quelqu'un de la commune qui suive. Je vois mal donner un subside, si on fait la même opération, et ne pas s'en occuper ou même de mettre quelqu'un. En finalité, je crois que la meilleure solution est qu'un service communal s'en occupe et qu'il le suive et assumera à la fin du mandat toutes les responsabilités. Je prends acte aujourd'hui avec plaisir, que sur un vieux terrain de football où tout est pratiquement en ruines (sauf l'éclairage qui a été rénové il y a quelques années, le dernier vestiaire qui a été construit) on a un bâtiment de plus, la buvette, qui rehausse un petit peu le niveau. Cette dernière a été construite et c'est un bâtiment que la commune, même s'il a coûté CHF 190'000.- de plus, détient et qui est un plus pour ce terrain. Voilà, je passe la parole à M. Borgeaud qui a conduit ce dossier. Merci.

Intervention de M. G. Borgeaud, municipal responsable du dicastère Enfance, Sport & Jeunesse

Merci Monsieur Widmer, comme vous l'avez entendu dans tous les rapports que vous avez faits, le dossier n'a pas été conduit.

Il y a eu une intervention de l'Entente qui parle de projet non conforme au règlement. Cela est faux ! Au départ, le premier projet présenté au Conseil municipal était une transformation de la buvette existante. Après une réflexion du service et suite à diverses constructions qui sont en projet sur l'avenue du Simplon,



on a parlé de cette distance de 20m libres de toute construction. C'est à ce moment-là qu'on a demandé de pouvoir se tenir dans ces 20m. La situation suivante est que le foot a changé totalement son fusil d'épaule en disant que dans ces 20m ce n'était pas possible, alors ils ont changé d'emplacement la buvette. Il est normal que dans le commentaire du budget, on ne pouvait pas vous dire qu'on faisait un nouveau bâtiment puisque c'était toujours le projet de transformation qui était inscrit au budget.

Sans trahir des secrets, étant donné que je fais quand même partie du groupe Gauche plurielle, je me suis quand même approché du président Couturier pour la demande de mise à disposition de la buvette. Il n'y a pas de problème à cela. On doit simplement finaliser comment on travaillera à l'avenir au niveau de cette mise à disposition. On doit quand même regarder entre nous comment cela va fonctionner, qui va s'en occuper et à quelles conditions. Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant au débat et au vote. Nous prenons le message « Demande de crédit complémentaire pour la réalisation de la buvette du stade municipal Philippe Pottier du 26 août 2011 » avec la demande de crédit de CHF 190'000. --.

Il n'y a pas eu de proposition de modification de la part de la commission de Gestion. Est-ce que le Conseil général veut prendre la parole ?

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Je pose cette question au Municipal, comment se passe la location ? Je pensais que le foot louait la buvette à la Municipalité, mais ce n'est pas cela votre proposition. Vous voudriez que la buvette soit louable comme la salle de la Gare, c'est-à-dire que les produits iraient à la Commune. Merci pour cet éclaircissement.

Je continue, sauf que je vais modifier un petit peu ma proposition.

Le groupe DC estime que le club a tout de même une part de responsabilité quant à la mauvaise gestion financière de ces travaux. Toutefois, on ne peut pas laisser une telle ardoise !

Le groupe DC, dans un premier temps, proposait de sanctionner le club à raison du 50% de la dette qu'on allait certainement ce soir s'engager à verser. Le groupe DC propose toutefois de sanctionner le club à raison de CHF 50'000. -- remboursables sur 5 ans, déduisibles des subsides versés au club par la commission des Sports. Mais, maintenant vous venez avec une proposition de location. Pourrait-on alors faire en sorte que le club ait une dette de CHF 50'000. -- envers la commune jusqu'à ce que ce montant soit remboursé pour les forcer à ouvrir la buvette à la location ?

Cela serait un moyen de leur dire : « Ecoutez, moins vous nous devez parce que vous la louez plus ». C'est une deuxième proposition. Cependant, ils doivent assumer une part de responsabilité à nos yeux.

L'autre proposition que nous avons et à laquelle nous tenons était que la Municipalité s'engage elle-même à solder les créances ouvertes. Il y a encore une créance de l'architecte et, on estimait qu'il méritait également une légère sanction.

Voilà le commentaire du groupe DC.



Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

En tant que membre de la commission de Gestion, je parle ici à titre individuel. J'ai eu la conviction qu'il n'y a jamais eu malversation. Il n'y a jamais surtout eu l'aspect forcing. Il est vrai que cela pourrait exister de dire qu'on a un truc en blanc, on y va et on force. Maintenant, vouloir punir à tout prix à coup de CHF 10'000. -- par année, etc., cela me semble un petit peu « cour d'école » étant donné que je suis là-dedans.

Je m'oppose à ce genre de faire. Soit on est coupable parce qu'on a fait une faute grave et on est puni, mais on n'est pas puni pour 1/5, 2/8, etc.

En ce qui concerne l'architecte, je crois qu'il n'a pas du tout touché la totalité de ses honoraires parce qu'il reconnaît aussi ses torts.

Je vous demande de passer là-dessus. Je vous demande de comprendre qu'il y a eu une erreur de la part de la Municipalité, de la part du football club. On est en train de régler le tir et de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Ne vous faites pas d'illusion, dans 16 ans, il n'y aura plus personne dans cette salle et cela se reproduira de nouveau. Mais, c'est comme cela, c'est la politique !

Je vous demande d'être des seigneurs, parce que ce sont eux qui pardonnent et, de comprendre pour que M. Couturier puisse enfin bien dormir car il bosse dur pour ce football.

Par contre, le coût de la location ne me dérange pas, je trouve cela même intéressant de pouvoir dire qu'on a une buvette communale qu'on peut utiliser. Cela remplacera peut-être le couvert.

Je vous demande le pardon, c'est le fait du seigneur et qu'on avance ! Bon vent au football club !

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Sans vouloir en rajouter une couche, je rejoins totalement ce qu'a dit mon collègue, Christian Mayor. Il faudrait juste répondre à Mme Anderau et à n'importe quel autre conseiller général que, pour avoir fait partie de nombreuses sociétés, les membres du comité passent leur temps à donner leurs heures, à chercher de l'argent pour financer tout ce qu'ils peuvent. Si, maintenant, on vient encore les sanctionner derrière, c'est les punir deux fois car il n'y a pas eu de malversation, cela a été relevé par la commission de Gestion. Je ne peux que souligner et vous inciter à suivre l'avis de mon camarade de la commission de Gestion et à faire les seigneurs en passant l'éponge.

Intervention de Mme Marielle Délitroz (GP)

Je vais rejoindre l'avis de Christian Mayor. Je pense que le rôle du législatif est soit d'accepter le crédit complémentaire soit de le refuser. Il ne me semble pas qu'on soit à même de faire des calculs et de dire le 50%, CHF 10'000. -- ici, CHF 10'000. - - là.

Je pense qu'on devrait, d'un point de vue légal je ne sais pas quel droit on aurait de faire cela, soit se prononcer et accepter ce crédit ou le refuser, mais pas de faire des calculs d'épiciers.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

J'aimerais juste revenir sur un terme que j'ai entendu deux fois où on a l'air de dire qu'on dit qu'il y a de la malversation. Ce n'est pas ce qu'on dit ! On dit juste que c'est vrai que des erreurs ont été commises et, une erreur se paie à un certain moment d'une manière ou d'une autre.



Je comprends ce que vous voulez dire. J'ai fait partie de comités, je sais aussi ce que c'est d'aller frapper à la porte de la Municipalité pour aller demander des sous ; je l'ai aussi fait à un certain moment. J'ai très mal au cœur pour M. Couturier et pour tout le comité, mais, au fond de moi, vis à vis aussi des autres sociétés qui galèrent, tant mieux si on leur donne tout cela, je suis contente et soulagée ! Cependant, vis à vis du contribuable, est-on crédible aussi de dire qu'on n'a pas contrôlé, on n'a pas surveillé et on est d'accord d'allonger cela. Il faut quand même savoir que certaines personnes étaient déjà au courant au mois de septembre l'année dernière qu'ils avaient un dépassement. Ils seraient arrivés en septembre à la Municipalité avec le budget en disant : « On s'est totalement planté dans nos chiffres, il faut mettre une rallonge de CHF 200'000. --. ». La rallonge on l'avalait grand comme une couleuvre dans le budget 2011 et on n'en parlait pas ce soir. C'est un petit peu ce côté-là qui nous gêne. C'est la seule chose que je voulais dire, mais jamais on a dit qu'il y a eu malversation ! Un travail de titan a été fait et, cela, on ne le cachera jamais !

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement ce qui me dérange un peu dans cette situation c'est que le FC a pris la responsabilité de gérer ces CHF 450'000. -- et cela s'est mal tourné. Je ne vous cache pas que j'ai aussi travaillé dans des comités. C'est une situation qui n'est de loin pas agréable, en tout cas pas pour nous !

Quand on prend une responsabilité de gérer quelque chose comme cela, il faut que le travail soit bien fait. Effectivement, ils se sont loupés. Le travail qu'ils font est très exigeant. Ce sont des personnes qui sont dévouées pour le sport montheyan, on ne peut pas leur reprocher cela. Cependant, on a environ 80 sociétés à Monthey, si chacun nous fait ce coup-là, ce n'est pas terrible !

Deuxième point important aussi, la piscine a bientôt des travaux à effectuer de l'ordre d'environ 14 millions. Si nous leur donnons ce chèque en blanc, on va finir à combien ? A 20, 22 millions ? A coup de 42%, cela va vite ! 20 millions en tout cas !

Je comprends que c'est très difficile pour nous de prendre cette décision. Je suis conscient que c'est très douloureux pour le FC, mais notre proposition se fait plus ou moins dans la douceur. On n'aimerait pas non plus que cela se représente. Je trouve que la proposition de la Municipalité était très judicieuse de donner cela en gestion. Malheureusement, c'est dommage que cela soit loupé, surtout venant d'un professionnel ! Mais, donner cela en gestion pour faire marcher les sponsors ! Moi, qui suis sponsor depuis des années, du hockey, du foot, du basket, je ne vous cache pas que cela m'aurait vraiment embêté que d'autres entreprises viennent faire des travaux à la cantine.

Intervention de M. G. Borgeaud, municipal responsable du dicastère Enfance, Sport & Jeunesse

Mesdames, Messieurs, Madame Anderau, j'aimerais juste vous répondre en tant que ministre des Sports. On en a parlé au niveau du Conseil, de trouver une solution pour que le foot soit pénalisé par cette mauvaise gestion. Nous sommes arrivés très vite à la conclusion que cela ne servait à rien. Le club de football s'occupe aussi de la conciergerie. Tous les locaux, c'est le club qui s'en occupe. Là, il ne facture pas ses heures à la commune. Si on devait donner cela au service BU, on devrait peut-être engager une personne pour s'occuper aussi des bâtiments.



Au niveau du subside qu'on donne, M. Rouiller l'a très bien dit, on a entre 60 et 80 sociétés à Monthey. On a CHF 87'000. -- de subsides à donner par année. On peut pénaliser le foot de CHF 5'000. -- par année ou de CHF 10'000. -- sur 5 ans, ce qui ferait CHF 2'000. -- ou CHF 3'000. -- par année. Il faut savoir qu'un président, quand il se lève le matin, doit empoigner le téléphone et trouver CHF 1'870.- par jour et, cela toute l'année !

Pénaliser une société sportive est très facile à faire, mais par contre cela va se retourner automatiquement contre nous, des prestations réalisées actuellement au niveau de la jeunesse ne pourront plus être offertes. Je pense que ce n'est pas une bonne solution de laisser cette dette au niveau du club. Historiquement, à Monthey, certains clubs ont bénéficié de redressement avec l'aide de la Municipalité. Ce n'est donc pas pour retomber dans ce travers-là, où on laisse un club s'endetter et, tout à coup, on les aide parce qu'ils n'arrivent plus à tenir la barque.

On a pris pour notre grade. Les neuf conseillers sont conscients de la problématique.

Pour la piscine, je vous rassure Monsieur Rouiller, ce n'est pas 14 millions, mais 20 millions qui sont déjà dans le budget de la piscine. Par contre, on met en place (on doit finaliser le dossier qui vous sera présenté lorsqu'il sera finalisé par l'association de la piscine) pour ce projet un organe de surveillance.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Lorsque le dossier est venu sur la table du Conseil, la première question qui s'est posée (parce qu'il y a des factures assez conséquentes notamment pour une entreprise montheyenne) était de payer. Ainsi, cela apparaîtrait dans les comptes et on s'expliquerait à ce moment-là.

Je tiens quand même à vous dire, parce que j'ai apprécié la tonalité de vos interventions, qu'on a volontairement bloqué tout paiement en sachant qu'on va devoir de toute façon payer puisque nous sommes propriétaires. Cependant, on ne voulait pas venir vous refiler une "patate chaude" et vous mettre devant le fait accompli. Malheureusement, c'est quand même un peu le cas puisqu'il n'y a pas tellement d'alternative, mais ce n'est pas payé aujourd'hui. On a retenu le paiement de ces factures en se disant que c'était quand même la moindre des décences de venir devant le Conseil général et cela malgré le fait qu'il n'y ait pas de grandes alternatives à proposer. Aujourd'hui, ce n'est pas payé, on attendra votre feu vert.

Je complète juste les propos de mon ministre des Sports quand à l'intervention consistant à dire qu'il faut retenir un certain montant, ce qui a déjà quelque part été fait. Je vois M. Couturier dans les gradins de la salle. Il doit se souvenir qu'il y a un peu plus d'une dizaine d'années, il y a eu un départ un peu précipité d'un ancien président du FC Monthey. Le FC était dans une situation très difficile et, avec Eric Widmer alors municipal des Sports, nous avons trouvé une formule qui consistait à verser en avance le montant qui revenait au FC et, ensuite, de différer tout paiement pendant un certain nombre d'années. Ce type de démarche, on l'a fait dans un contexte particulier parce qu'il a fallu avancer très rapidement. Le club était dans une situation fort difficile d'un point de vue purement existentiel. Cette démarche-là me permet de dire qu'elle n'est pas à répéter. Certes il y a beaucoup d'autres sociétés à Monthey, mais il n'y en a pas une comme le FC Monthey qui s'occupe de nos jeunes. Quand on voit l'implication du Président du FC et de ses « quelques » collaborateurs (parce qu'ils ne sont pas nombreux), je crois que cela serait une démarche qui serait fautive.



Pour conclure, la proposition du parti socialiste Gauche plurielle me plait assez. Elle me paraît réaliste. Le FC Monthey aura toujours la priorité. En effet, s'il y a un match Monthey-Martigny, par exemple, alors il vaudrait peut-être mieux laisser la buvette à cette occasion-là aux gens qui suivent le FC Monthey, surtout s'il ne fait pas beau... Il y a certainement un moyen de trouver une formule.

J'ai un peu quelques scrupules à vous dire : « Faites-nous confiance » ou « Donnez-nous un chèque en blanc ». Ce n'est pas cela évidemment ! Mais, laissez-nous trouver la formule pour définir les modalités de cet accord à travers notre ministre des Sports qui est en contact avec M. Couturier. On vous donnera un petit retour sur la façon dont cela peut se faire de manière à ce que cela réponde à votre attente.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président, je constate que toutes les parties ont pris la parole. Nous allons voter.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Je demande une interruption de séance.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Accordée.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le Conseil est de nouveau au complet, je passe la parole aux chefs de groupe.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, chers collègues, après ce petit moment de débat que l'on a eu à l'interne et après avoir entendu toutes les bonnes remarques qui ont été faites sur le FC Monthey, nous nous rendons compte que c'est un travail de titan de maintenir un club à flot. Le PDC demande de retirer sa proposition d'enlever les CHF 50'000. --, soit CHF 10'000. -- par année.

On retire notre proposition.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La deuxième proposition était de solder les créances ouvertes, mais elles se montent à CHF 190'000. --, cela revient à la proposition de la Municipalité.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Tout à fait.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La première proposition de Mme Desponds ne sera pas soumise au vote puisqu'un accord a été trouvé.

Intervention de M. Fabien Girard (PLR)

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, la question de la location peut être posée notamment par rapport aux nombreuses salles et aux nombreuses demandes qu'il y a en ville. On peut proposer par la même occasion de repenser ces locations qui, vous le savez, ne sont pas disponibles pour les sociétés l'été. Pourquoi pas avec la cantine du FC faire une compensation de cette manière vu qu'en saison je pense que cela ne sera pas du tout disponible ? Sur l'été, pourquoi ne pas avoir un complément sur la location de salles communales ?



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Girard, c'est noté.

Nous allons maintenant passer au vote de la demande d'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation de la buvette.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 190'000.-, je vous prie de vous lever.

Si vous vous opposez, je vous prie de vous lever. Abstentions ?

La demande d'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 190'000. -- est acceptée avec 46 voix pour et 2 abstentions.

6. Réponse au postulat de Mme Evelyne Bezat portant sur les mesures propres à valoriser la zone de l'Étang des Mangettes.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Mme Bezat lors de la séance du Conseil général du 9 novembre 2009, développé par M. Graziano Lombardi en séance du 14 juin 2010 et accepté par la majorité des conseillers généraux.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. B. Schaller, municipal responsable du dicastère Travaux publics & Environnement

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame Bezat, en préambule en réponse à votre postulat, le développement de la zone des Mangettes dépend actuellement de plusieurs facteurs, soit :

- Sous l'angle de l'aménagement du territoire, l'affectation du secteur a été réglée en 2003, lors de l'élaboration du « Plan d'aménagement local des Mangettes ». Celui-ci affecte le secteur en zone de protection nature, de détente et de protection des rives. Les buts de ces espaces sont les suivants, soit : pour le secteur le plus restrictif, de favoriser les valeurs naturelles et de permettre l'établissement et le maintien des espèces sensibles ; pour le reste, de favoriser le développement de la nature et le contact du public avec celle-ci. Par conséquent, certaines restrictions ont été admises, soit l'interdiction d'ériger des constructions, d'y circuler avec un véhicule ou, dans la zone de protection nature, d'y pêcher. Il y est, par contre, prévu de créer des itinéraires pédestres et d'informer le public par la mise en place d'espaces didactiques.
- L'exploitation de la gravière arrive à son terme. L'exploitant, conformément au contrat qui le lie avec le canton, propriétaire des terrains, doit remettre dans l'état convenu les parcelles concernées. De plus, il est tenu de réaménager le site. A cet effet, un plan avait été conçu avec un bureau spécialisé pour mettre en valeur les lieux. Normalement, en 2013 ces travaux devraient être achevés.
- Les forêts situées entre l'étang et le Rhône sont des sites pollués pour lesquels une procédure selon l'ordonnance fédérale sur les sites est en cours. Leur avenir n'est pour l'instant pas connu.
- Tout le secteur se trouve en zone de danger de crues fort et moyen du Rhône. De plus, il fait également partie de l'espace Rhône, zone dans laquelle peuvent être prévus des aménagements pour le fleuve.



La commune ne maîtrise pas la propriété des terrains situés au sud et au nord de l'étang.

A l'examen de ces différentes contraintes, on peut conclure que le développement d'une telle zone nécessite la prise en compte de nombreuses contraintes que, pour certaines, nous ne maîtrisons pas ou dont les conséquences ne nous sont pas encore connues.

Situation

Le Conseil municipal s'est clairement positionné quant au développement environnemental de ce secteur, notamment par l'élaboration d'un plan local d'affectation en 2003. Les contraintes énumérées ci-dessus ont empêché jusqu'ici de réaliser les projets qui avaient été prévus.

Quant aux mesures proposées dans le postulat, on peut préciser les éléments suivants, soit :

- Les terrains côté sud sont la propriété d'un privé et du canton. La problématique des places de parc a déjà été évoquée et devra être mise sur la table lors de l'aménagement définitif du site.
- Les déchets sont régulièrement enlevés par le service Travaux publics et Environnement. Il est évident que, lors de week-end de forte affluence, les conteneurs mis en place ne suffisent plus. Il faut, cependant, remarquer que lors de l'inspection des lieux, il est régulièrement découvert des sacs ou ordures isolés disséminés autour de l'étang que des personnes n'ont pas eu le courage d'amener jusqu'au conteneur. En principe, l'entretien du secteur est bien suivi et peut être différencié selon le type de zone où l'on se trouve. Il est prévu d'installer d'autres pontons lors de l'aménagement définitif du site. Il faut relever que le côté ouest devra rester une zone plus tranquille afin de permettre certaines liaisons entre le canal et le lac. Dans cet esprit, la mise en place de tables ou bancs ne semblent pas très heureux.
- Il est prévu de renforcer également l'information dès que l'aménagement du site sera terminé.
- La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par le site chimique et le canton.
- La surveillance « discrète mais efficace » du site devra effectivement être affinée.

Etant donné le prochain réaménagement du site par l'exploitant de la gravière, l'ensemble de ces mesures à court terme seront examinées. Pour le budget prochain, dans la rubrique « Entretien des zones protégées », le montant sera adapté afin de garantir la faisabilité de ces mesures.

A plus long terme, étant donné notamment l'influence que le Rhône et ses futurs aménagements pourraient avoir sur la zone des Mangettes, il est proposé, de concert avec le service des Routes et des cours d'eau qui a été contacté à cet effet, d'étudier le devenir du site sous la forme d'un plan sectoriel. Cette réflexion permettrait de réunir sur un même plan les souhaits de la commune pour son développement et les contraintes de la troisième correction du Rhône.

J'espère, Madame Bezat, avoir répondu un petit peu à vos questionnements. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Schaller, Madame Bezat, vous avez la parole si vous le souhaitez.



Intervention de M. Graziano Lombardi (GP)

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les conseillers municipaux, estimés collègues, le groupe Gauche plurielle prend note de la décision de la Municipalité, avec un sentiment de satisfaction mitigé. Satisfaction, parce que la Municipalité a fait preuve d'une bonne disposition pour la mise en application des mesures que nous vous proposons en tout cas dans le cadre de leurs compétences. Modération, parce qu'on apprend ce soir que bien des propositions de modifications dépendent des lois des cantons en ce qui concerne le côté ouest et, côté sud et nord, des prérogatives privées sont en jeux. Pour nous, la mise en œuvre du programme sera bien retardée.

Il y a aussi une hésitation de la Municipalité en ce qui concerne la pose de certains éléments du côté ouest comme les tables et les bancs. A ce sujet, j'attends que cela soit un peu plus solidement étayé pour me donner une idée. Je dirai aussi que, je suis âgé, j'ai des principes, je mets toujours en avant l'intérêt des êtres humains avant les batraciens, les rongeurs et les palmipèdes. Ne m'en voulez pas, c'est comme cela ! Je vois les choses de cette façon, tout en n'oubliant pas de défendre ces espèces au maximum. Comme il est difficile de conjuguer l'intérêt des animaux et celui de la population, je propose à la Municipalité de s'intéresser à ce qui se fait ailleurs. S'il existe des lois vraiment pointues qui me donnent tort, je suis prêt à baster, mais je voudrai quand même voir si ces lois qui existent sont respectées et dans quelle manière dans notre pays.

Pour conclure, ce qui nous a été proposé et ce qui est en train de se réaliser est positif. Je vous encourage à suivre la suite des opérations.

Merci de m'avoir écouté.

Intervention de M. B. Schaller, municipal responsable du dicastère Travaux publics & Environnement

Merci Monsieur Lombardi, vous pensez bien que, comme vous, on est très attentifs à toutes ces questions de nature et la question humaine également. Je profite pour remercier M. Fellay qui se bagarre quotidiennement avec les détritiques et les gens qui sont moins civilisés que d'autres et qui nous abiment ce secteur. En plus, il a fait un rapport qui était extrêmement bien. Merci.

7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances:

7.1 Réponse à la question M. Alphonse Alonso portant sur les mesures que le Conseil municipal compte prendre pour faire face au vieillissement de la population

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Alonso lors de la séance du Conseil général du 9 mai 2011.

Intervention de M. C. Multone, municipal responsable du dicastère Affaires sociales, 3ème Age & Santé

Mesdames et Messieurs, Monsieur Alonso, je vais donc amener la réponse de la Municipalité à votre question. Je vous affiche le plan de ma réponse au rétroprojecteur.



La vieillesse peut engendrer plusieurs formes de dépendance comme vous le savez. Je vous propose une analyse des prestations disponibles et à venir dans notre ville de Monthey.

Le point de départ de cette démarche commencera donc à la maison, lorsque les premiers besoins se font sentir. Nous laisserons volontairement de côté ce soir l'environnement hospitalier qui constitue une structure qui n'est pas placée sous la responsabilité directe des communes.

CMS

La présidence du CMS de Monthey est assurée par le conseiller municipal en charge. Son rôle, avec les autres membres du comité, représentants des autres communes de la région, consiste à développer des prestations de soins à domicile adaptées aux besoins des patients, en offrant un volume de prestations correspondant à la demande effective et à son évolution.

CMS – aide à domicile

L'aide à domicile: aide à la famille, aide à la gestion complète du ménage, hygiène, soutien dans les actes de la vie quotidienne. Ces prestations de soutien incluent des présences de jour ou de nuit, la mobilisation physique ou psychique, la suppléance et le soutien des familles et de l'entourage dans l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie. Ces prestations sont planifiées 7 jours sur 7 et 24h/24.

CMS – soins à domicile

Les soins à domicile sont des soins définis à l'art. 7 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et dispensés par du personnel infirmier. Ces soins sont planifiés et prodigués 7 jours sur 7 et 24h/24. Ils comprennent également les soins palliatifs à domicile (traitements médicaux, actes de soins et mesures de soutien psychique, social et mental en faveur de personnes souffrant d'une maladie progressive et incurable).

Prévisions de développement

Le comité du CMS est habilité à développer les prestations d'aide pratique en fonction des besoins de la population concernée. Le CMS de Monthey est actuellement à environ 60% du total maximal des effectifs admis par la planification cantonale 2010-2015. Il s'agit d'une mutation importante puisque dans ce domaine d'aide et de soin à domicile la dotation en effectif a triplé depuis 2004.

Il faut savoir que nous nous situons actuellement dans la proportion de ce qui se fait à Martigny et à Sion, mais nous sommes en retrait par rapport à Sierre, région particulièrement en avance dans ce domaine.

Structures de soins de jour

Une structure de soins de jour (anciennement « Foyer de jour ») est une structure médico-sociale orientée vers le maintien à domicile. Elle offre un accueil de jour, occasionnel ou régulier. Elle s'adresse à des personnes âgées fragilisées, atteintes dans leur santé physique et/ou psychique et dont l'autonomie est menacée. Ces personnes nécessitent un encadrement médico-social spécialisé adapté à leurs besoins afin d'améliorer la qualité et la sécurité de leur existence à domicile. De par son offre spécifique ainsi que par le soutien physique et moral qu'elle apporte aux proches, notamment en leur permettant de s'accorder un peu de répit pour rester aptes et prêts à s'occuper des leurs, la structure de soins de jour permet d'anticiper les situations de crises.



Dotations actuelles et projets :

Le projet « Artisane » prévoit la mise à disposition de 15 places en structure de soins de jour. Il est à noter que 15 places sont également prévues dans le cadre de la nouvelle construction de l'EMS de Collombey-Muraz qui pourrait aussi accueillir des personnes domiciliées à Monthey, au même titre que le fait déjà le Foyer « Rubis » à Vouvry.

Appartements à encadrement médico-social

L'appartement à encadrement médico-social (anciennement « Appartement semi-protégé ») s'inscrit dans la politique de maintien à domicile. Il s'adresse à des personnes autonomes dans la gestion des activités de leur vie courante, mais présentant un besoin en soins et en aide croissant. Il s'agit de personnes qui ne nécessitent pas de soins ni de surveillance en continu.

L'appartement à encadrement médico-social offre un cadre spécial sécurisant par la présence de colocataires et la proximité avec les lieux de services (commerces, loisirs, transports publics). Il doit également être doté d'une infrastructure tenant compte de la mobilité réduite des personnes âgées et comporte tous les aménagements permettant la poursuite des gestes de la vie quotidienne. En cas de besoin, comme pour tout domicile privé, l'aide et les soins à domicile sont dispensés par le centre médico-social. Une convention de collaboration doit être conclue avec ce dernier. Cette solution s'adresse donc à des personnes âgées, encore autonomes, mais qui recherchent un environnement sécurisé et/ou un lien social, ou qui souhaitent quitter leur domicile actuel trop grand, éloigné ou peu fonctionnel, sans pour autant intégrer un établissement médico-social et sans investir dans un nouveau logement.

Dotations actuelles et projets :

La Ville de Monthey propose actuellement 15 places dans le cadre des appartements du Home « Les Tilleuls » (dans la partie de l'ancien hôpital) et 8 places dans les appartements des « Marmettes ».

Les projets devant voir le jour dans les prochaines années sont : 8 places dans les appartements du bâtiment « Artisane » et 8 places dans les appartements du complexe « Trollietta ».

Home « Les Tilleuls » - lits de long séjour en EMS

Un établissement médico-social est un établissement, une institution ou une division d'établissement ou d'institution qui prodigue des soins, une assistance médicale et des mesures de réadaptation à des résidents pour une longue durée.

Le Home « Les Tilleuls » est un établissement de 130 lits environs.

Projet d'agrandissement 2011-2015 et de rénovation 2016-2019.

Afin de faire face à la demande croissante et à l'évolution de la prise en charge (les cas sont toujours plus lourds), le projet de construction et de restructuration architecturale du home « Les Tilleuls » prévoit entre autres une augmentation de la capacité d'accueil de 30 lits de long séjour en EMS.

Dans ce même projet, il est prévu d'adapter les locaux aux besoins de la prise en charge actuelle, notamment par la suppression des chambres à 2 lits, par le redimensionnement des espaces communs (salles à manger d'unité de soins, espaces de déambulation, locaux sanitaires, etc.), par le réaménagement des salles de bains individuelles et par un nouvel aménagement des salles d'animation et des locaux de service.



Dans le cadre du projet, il est également prévu l'aménagement d'un jardin thérapeutique sécurisé, permettant aux résidents désorientés d'y déambuler en toute sécurité, ainsi que la mise en valeur du magnifique parc alentour en ayant également pour objectif un plus important mélange des générations.

Home « Les Tilleuls » - lits de court séjour

Les lits de court séjour sont une nouvelle offre voulue par le canton. Il s'agit de places d'accueil temporaire pour personnes âgées intégrées dans des EMS. Ils se définissent comme un dispositif d'appui au maintien à domicile et visent le retour de la personne âgée dans son domicile. Ils constituent une structure intermédiaire entre le domicile, l'EMS et l'hôpital qui vise également à soulager les proches durant des périodes de vacances, de décharge momentanée d'un membre de la famille par exemple.

Le Home « Les Tilleuls » et les services d'aide à domicile partagent le souci de tout mettre en œuvre afin de soulager les parents qui s'occupent d'un proche à domicile. Dans cette optique, le projet d'agrandissement de l'EMS prévoit également la mise à disposition de 7 lits de court séjour.

Voilà pour ce tour d'horizon des prestations pour nos aînés. Monsieur Alonso, j'espère ainsi avoir répondu à votre question. Je vous remercie.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Multone. Monsieur Alonso, vous avez la parole.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci Monsieur Multone. Votre réponse était très complète et de très bonne qualité. J'aurais aimé que vous précisiez peut-être quelques petits points que je vous avais transmis au mois de juin. Par exemple, si je me réfère à tout ce que vous avez décrit, vous parlez beaucoup des personnes qui ont déjà des difficultés à se mouvoir. On va parler du 4^{ème} âge en partant du principe que le 3^{ème} âge est à la retraite. Est-il prévu par exemple qu'il y ait des plans de mobilité pour les personnes âgées dont la mobilité se réduit petit à petit ? Est-ce qu'il est prévu des activités pour cette tranche d'âge comme des sentiers pédestres dans les environs de la ville ? Quel type de mobilité pour les seniors en particulier pour ceux qui sont éloignés du centre-ville ?

Ce sont deux questions supplémentaires auxquelles j'aurais aimé avoir un éclaircissement, mais je vous remercie quand même pour votre exposé.

Intervention de M. C. Multone, municipal responsable du dicastère Affaires sociales, 3ème Age & Santé

Merci Monsieur Alonso, j'ai bien noté vos préoccupations. Je crois que vous êtes membre de la commission Sociale. On va avoir une séance le mois prochain. Je vous propose d'y venir avec ces éléments. Les chefs de service seront également présents.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Messieurs.

Nous passons maintenant au point 7.2 de l'ordre du jour.



7.2 Comptes 2010: question de M. Didier Cachat portant sur l'effectif moyen du personnel en 2010 et la comparaison avec les villes valaisannes

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Cachat lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

La première chose que l'on doit relever est que les statistiques auxquelles se réfèrent M. Cachat sont tout à fait conformes aux données que publie l'administration communale. Cela a été repris sur le tableau que vous connaissez. A titre d'exemple, une augmentation de 34 EPT en 4 ans par rapport à 298 EPT représente tout simplement 11.41% qui se ramène aussi à 2.85% par année. Quant à l'année 2010, ce chiffre s'élève à 4.36%.

Petite remarque préalable, il est essentiel de rappeler (parce que c'est différent de ce qui se passe dans les autres communes) que les différents effectifs figurant dans les statistiques officielles relatives aux comptes annuels de la commune constituent de toute évidence une moyenne sur l'année et non la situation au 31 décembre de l'année écoulée. En faisant les comparaisons, nos services ont mis le doigt sur cette différence.

De même, l'effectif moyen est calculé en tenant compte du personnel auxiliaire payé à l'heure ainsi que des stagiaires et des apprentis.

Pour 2010, l'augmentation de 13 EPT est de toute évidence relative à des facteurs multiples ; ils concernent :

Enfance : + 2.44 EPT

Service culture & Intégration : + 1.82 EPT

Ecoles : + 0.72 EPT

UBC : + 3.25 EPT

TP & Environnement : + 0.7 EPT

SI & Développement durable : + 2.45 EPT

Police : + 0.4 EPT

HLT : + 3.82 EPT

Total : + 15.6 EPT

Si l'on se réfère aux 5 principaux services qui font l'essentiel de ces augmentations, on relève ce qui suit :

UBC : + 3.25 EPT

Il s'agit de l'engagement d'un adjoint au chef de service (j'insiste sur le fait que cela fait au moins 6 ou 7 ans que le Vice-président le souhaitait, mais le budget ne le permettait pas) et des fluctuations de personnel auxiliaires de nettoyage et d'entretien dans les écoles et les bâtiments communaux. Pour les auxiliaires, rattachés essentiellement à ce service, les variations peuvent être importantes d'une année à l'autre, en fonction des besoins et des remplacements à effectuer. Cela relativise le chiffre que je vous ai évoqué.

Enfance : + 2.44 EPT

Ces augmentations à la Tartine sont dues essentiellement à l'ouverture de 20 places pour le repas de midi, ce qui a entraîné l'engagement d'une aide-éducatrice



à 40% et l'augmentation de certains taux d'activité. A la Tonkinelle, l'évolution est due à l'engagement d'une personne en appui d'une collaboratrice à quelques mois de sa retraite ; de plus, un nombre accru de cas de maladies et de cas de maternité a péjoré les chiffres relatifs à l'effectif moyen de ce service.

HLT : + 3.82 EPT (HLT : Home Les Tilleuls)

L'augmentation pour 2010 est due aux exigences du service des soins telle que confirmée dans le rapport du 15 septembre 2011 de M. Christophe Schaller, directeur du Home Les Tilleuls (annexé au présent rapport). Ce rapport relève l'évolution des effectifs en 4 ans qui est de + 10.04 au niveau du Home « Les Tilleuls ». Cela est facile à comprendre. Il y a un lien avec ce que vous venez d'entendre de la part de M. Multone. Ce d'autant que pour le HLT, le subventionnement est en relation avec le personnel engagé et les différentes catégories d'infirmières.

SI & Développement durable : + 2.45 EPT

L'augmentation est due à la nouvelle structure de ce service impliquant l'engagement d'une secrétaire, d'un électricien et d'un dessinateur à 100%. Quant au solde de moins d'une demi-unité, il est dû au chevauchement de deux secrétaires avant un départ à la retraite.

Culture & Intégration : + 1.82 EPT

Cette variation est due au déplacement de la section intégration au service « Culture & Intégration », et à l'engagement d'un programmeur du Pont Rouge. A la Médiathèque, cette évolution est due à l'engagement d'une assistante en information documentaire et d'une bibliothécaire, ainsi qu'à l'augmentation du taux d'activité de la responsable. Ces modifications font suite au décès de M. Dominique Quendoz et à la nomination de Mme Cachat en tant que directrice.

Quelques comparaisons avec les villes de Sierre et Martigny

Là, on entre dans un domaine un petit peu mouvant. Notre service a fait une comparaison avec la ville de Sierre. Pour que celle-ci ait une signification, on a été obligé d'établir un effectif non plus moyen mais au 31 décembre de l'année écoulée, puisque les autres villes procèdent de cette manière. De même, nous ne tiendrons pas compte des auxiliaires, des stagiaires et des apprentis, comme il est d'usage à Sierre. Le service a essayé de faire au mieux pour que la comparaison tienne la route. Pour des prestations plus ou moins analogues, que nous expliciterons ci-dessous, les chiffres globaux représentent un total de 105.87 EPT pour Monthey, et 132,35 EPT pour Sierre.

Services	Monthey	Sierre
Chancellerie/réception Ressources Humaines Promotion économique Contrôle de l'habitant	12	12.5
Affaires culturelles et sportives Intégration	4.37	3.65
Finances, contribution et cadastre	7.8	11
PCi feu	2.8	3



Services	Monthey	Sierre
Chambre pupillaire et tutelle officielle	5.3	4.4
Direction des Ecoles	3.8	4
Police	25	27
Médiathèque	4.6	4.8
Admin. Services techniques (TP et BU)	11.4	14
Parcs et jardins Voirie	23.8	42.5
Conciergerie écoles, culture et sports	5	5.5
Total EPT	105.87	132.35

Cette comparaison à première vue étonnante démontre, de toute évidence, que notre situation est favorable si l'on met en comparaison les services concernés de ces deux villes. Pourquoi la ville de Sierre ne fait-elle état que de 132.35 EPT ? Parce qu'elle n'a pas à assumer les charges liées à une crèche garderie, une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), un centre de jeunesse, un Théâtre, un Home pour personnes âgées ou des services industriels communaux. Pour mémoire, les chiffres quasiment tous favorables à la ville de Monthey font apparaître un écart de 19 EPT à Sierre pour le secteur des Parcs et Jardins et de la Voirie.

Si l'on rajoute à cet exercice la ville de Martigny, on constate une fois de plus que la structure des services est différente, ce qui rend toute comparaison aléatoire. Une simple information concernant la crèche, nous permet de constater que la commune de Martigny n'assume pas les charges liées à 60 EPT qui, eux, relèvent d'une structure associative (à Monthey, ce chiffre s'élève à 22 EPT).

Quant au statut des piscines, patinoires et stations d'épuration, ils varient d'une commune à l'autre avec des incidences directes sur les effectifs considérés. Pour mémoire, la patinoire de Sierre est un service communal, à Monthey, une association. Si on devait reprendre l'organisation pour faire disparaître ces associations, évidemment il y aurait une incidence considérable au niveau de nos EPT.

De plus, à Martigny, les services techniques d'exploitation emploient 52 EPT alors qu'à Monthey ce chiffre est de 23.8 EPT. A Monthey, on fait une claire distinction au sein des services techniques en créant une identité propre aux Services Industriels, ce que ne fait pas Martigny.

Rappelons également que les chiffres concernant les effectifs moyens sont très intimement liés à la présence ou non d'associations subventionnées mais qui disposent de leurs propres effectifs. Inversement, lorsque la commune reprend une institution, comme par exemple, à Monthey, La Tartine en 2008, cette décision politique implique une conséquence directe sur l'effectif communal. J'adresse un petit clin d'œil à M. Dousse par rapport aux chiffres qu'il avait invoqués lors des comptes. Il est clair que le jour où vous reprenez une structure comme la Tartine, cela fait une certaine secousse dans les EPT, mais il n'y a pas à justifier plus que tant puisque c'est une décision politique admise par tout le monde.

A Monthey, les variations avec un impact immédiat et le plus déterminant relèvent du domaine des stagiaires et apprentis, soit environ 20 unités plein temps, qui contrairement à d'autres communes, se voient intégrés à notre statistique communale. Les autres villes, en principe, n'intègrent pas les stagiaires.



Il est à relever, enfin, que chaque demande d'engagement supplémentaire fait toujours l'objet d'un examen par la délégation « Administration générale », puis d'une décision municipale, et se voit acceptée, par le Conseil général, à travers le vote du budget. Pour la petite histoire, le Conseil municipal a tout à l'heure siégé en bonne partie pour régler les problèmes budgétaires. Il y avait des demandes de postes supplémentaires de l'ordre de 6 à 7 EPT, on en a accepté 1. Vous le verrez à travers le budget. Tous les services cherchent à optimiser leur fonctionnement et ensuite, il appartient à la Municipalité d'être attentif à l'ensemble. Lorsqu'un service a été doté récemment, en principe, il peut difficilement obtenir plus dans un délai rapproché.

Au plan de la statistique communale du personnel, il est évident que les chiffres globaux ne donnent pas d'image spécifique car ils résultent simplement de transferts internes, de chevauchement de personnel, de nouvelles attributions à certains services, comme de diverses et fréquentes réorganisations.

Voilà Monsieur Cachat, ce que je pouvais vous dire en insistant sur le fait que les fonctionnements sont différents d'une ville à l'autre. On peut comparer par exemple le service Police puisqu'aujourd'hui on recouvre un secteur d'activité sur un territoire donné. Pour le reste, les comparaisons sont assez difficiles, vous l'aurez compris.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Cachat.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Est-ce qu'on n'aurait pas pu comparer la masse salariale ?

La RPT II a été acceptée le mois passé, cela implique certainement une modification du fonctionnement de la commune puisque les charges sont les mêmes, mais réparties différemment. Est-ce que cela va occasionner des transferts ou des postes nouveaux ?

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Il est trop tôt pour répondre à votre question. Par contre, le grand dilemme au niveau du service est de savoir quel budget on va vous présenter. Notre Chef des Finances est en contact avec ce qui se passe ailleurs. Chaque ville aura une démarche particulière. Le budget est finalisé aujourd'hui. L'idée est de partir sur des mêmes bases et de donner toutes les explications voulues notamment au travers les discussions qu'on aura avec la commission de Gestion. Je ne peux pas répondre à votre question à ce stade.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous passons maintenant au point 7.3 de l'ordre du jour.

7.3 Comptes 2010: question de Mme Sandrine Desponds portant sur le réseau d'égout et les mesures autres que la dévalorisation du réseau que le service concerné envisage de prendre et dans quel délai pour diminuer les frais de maintien de la valeur du réseau

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par Mme Desponds lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2011.

La parole est à la Municipalité.



Intervention de M. B. Schaller, municipal responsable du dicastère Travaux publics & Environnement

M. le Président, Mesdames, Messieurs, Madame Desponds, conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux, l'autorité doit veiller à ce que les coûts de construction, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux concourant à l'exécution de tâches publiques soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées.

En vertu des principes d'équivalence et de couverture des frais, l'émolument perçu doit être en rapport avec le coût de la prestation effectuée et être d'un montant tel que l'Etat puisse couvrir les coûts engendrés. En clair, le montant de la taxe doit couvrir exactement les charges engendrées par le service sans qu'il n'y ait de bénéfice ou de pertes significatives. Dans ce cas des mesures doivent être entreprises.

Pour ce qui concerne la situation actuelle du service des égouts, des pertes se sont produites ces deux dernières années, notamment en raison des coûts d'exploitation de la STEP qui ont notablement augmenté suite à la modification du mode de calcul de ceux-ci. Il faut relever que, pour l'exercice 2011, ils ont sensiblement baissé en raison de la mise en fonction du nouveau four d'incinération qui a un meilleur rendement que l'ancien et qui permet également la valorisation de la chaleur produite.

Cependant, malgré cette baisse sensible, les comptes du service ne s'équilibrent pas.

Il a ainsi été proposé effectivement de diminuer le montant attribué au maintien de la valeur du réseau. Pour ce faire et, afin de ne pas dévaloriser, par cette mesure financière, le réseau d'évacuation des eaux, une réévaluation du plan général d'évacuation des eaux a été faite. Celle-ci a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Actuellement, le réseau est systématiquement nettoyé selon un planning bien défini, étant précisé que les tronçons problématiques peuvent l'être bis annuellement voire annuellement ;
- Des examens caméras sont régulièrement effectués sur les tronçons de plaine confirmant la bonne santé ou non des installations ;
- Pour les travaux importants, de nouvelles méthodes de réhabilitation de ces infrastructures ont été mises au point. Celles-ci permettent de garantir une nouvelle vie aux collecteurs sans effectuer de fouille et, par conséquent, engendrant des économies substantielles.
- Dans tous les tronçons où nous réalisons le séparatif, le collecteur existant est examiné et, le cas échéant, réparé ou remplacé.
- De plus, les travaux les plus importants ont été réalisés dès la mise en vigueur du plan général d'évacuation des eaux.

Le budget alloué au service au budget 2011 permet de garantir le maintien de la qualité du réseau actuel.

Madame Desponds, je vous avais dit que c'était assez compliqué, j'espère avoir répondu à vos interrogations.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. Pas de prise de parole.



8. Divers

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est au Conseil général.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Monthey Tourisme est un organisme qui a pour vocation de promouvoir notre belle ville montheyenne par l'instauration de manifestations sociales, sportives et culturelles. Au vu de sa mission fondamentale, Monthey Tourisme est subventionné à hauteur de CHF 400'000. -- pour l'année 2011. Etant donné ce montant non négligeable investi par les contribuables montheyens, toute tendance politique confondue, notre formation politique demande à la Municipalité de veiller à ce que Monthey Tourisme reste une organisation apolitique. Un tel organisme doit respecter le principe de l'égalité de traitement entre tous les citoyens et, par exemple, lorsqu'il pense qu'il est justifié de leur donner une tribune, il doit accorder à tous les partis représentatifs de l'échiquier politique montheyen la même opportunité de s'exprimer. A titre plus personnel, la Gauche plurielle pense que lors d'importantes votations et élections, Monthey Tourisme devrait faciliter l'installation de stand à caractère politique lors des manifestations organisées par ses soins comme les marchés du samedi, ceci afin d'inciter les Montheyens à s'intéresser à la vie politique et à fréquenter les urnes.

Finalement, dans la perspective du prochain budget, notre groupe demande à la Municipalité de mettre à disposition des conseillers généraux les documents officiels tels que les statuts et le cahier des charges de Monthey Tourisme.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers, la fin de l'année approche à grands pas avec son lot de fêtes, notamment la traditionnelle Foire du 31. Cette manifestation plus que montheyenne voit croître depuis quelques années les demandes d'associations, des privés ou encore de structures qui n'ont aucune forme juridique et qui, toutes, souhaitent profiter de la place publique pour gagner quelques sous en tenant un bar.

Le PLR souhaite soutenir particulièrement les sociétés montheyennes dans leur démarche participative et active au cœur de la ville en leur donnant un petit coup de pouce. Ceci par exemple en favorisant le délai d'inscription ou encore en limitant ces inscriptions aux associations ayant des statuts clairs.

Nous souhaitons une démarche exemplaire dans la rapidité de son application et nous laissons le Conseil municipal faire preuve de créativité afin que le service des Travaux publics adapte légèrement son règlement pour la bonne vie associative locale.

Une fois de plus et comme dans le cas du FC Monthey, le PLR se veut proche des associations et espère également un vif soutien de tous ses collègues du Conseil général.

Merci.

Intervention de M. Jean-Jacques Nkosi-Zassala(EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me permets de formuler au nom de mon groupe la présente question écrite à l'adresse de la Municipalité.



Le 30 juin dernier, on apprenait par le Nouvelliste que l'ancien municipal Claude Kalbfuss avait récupéré une somme de CHF 6'400. -- à la suite d'un procès concernant des malfaçons au bâtiment de la Médiathèque. L'avocat notaire en question disait clairement que, comme lui, la Ville aurait pu récupérer cet argent. Il évoquait la part d'un tiers du bâtiment détenu par la commune, soit une proportion 10 fois plus grande que la sienne et estimait à CHF 80'000. -- la perte actualisée concédée par la Commune. Comme M. Kalbfuss a pris le risque d'engager un procès pour une somme de CHF 6'400. --, avec une intéressante réussite finale, il nous semble évident que les juristes de la Commune ont été beaucoup plus frileux que lui.

Par cet article, nous avons aussi pris connaissance de la position du Président Mariétan qui relevait les aspects aléatoires du dossier. Puisque la part aléatoire n'a pas retenu M. Kalbfuss, pourquoi la Commune l'a-t-elle considérée comme exagérée ? Une fois le jugement connu, pourquoi nos représentants ont-ils décidé de ne rien faire et de ne rien déclarer ?

Nous demandons donc officiellement à l'autorité municipale : pourquoi la Commune n'a-t-elle pas été aux côtés du Maître Kalbfuss pour récupérer son dû et quand va-t-elle décider de le faire ?

Merci d'avance de nous préparer une réponse détaillée par écrit pour la prochaine séance du Conseil général.

Merci de l'attention.

Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers, pendant l'événement culturel « Sans les murs », les 10 et 11 septembre derniers, les Montheysans ont pu découvrir ou redécouvrir la colline du Château-Vieux. Ce sympathique espace au cœur de la Ville sera sans doute plus souvent fréquenté qu'auparavant. Ma réflexion et, celle de beaucoup d'entre nous, est la suivante : ne devrait-on pas valoriser ce magnifique endroit, l'aménager et le sécuriser pour les citoyens montheysans ? Est-ce que la Municipalité a déjà pris des mesures concrètes à ce sujet ou pense-t-elle le faire prochainement ?

Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai une petite question pour la Municipalité concernant le service du Feu. J'ai eu le plaisir à de nombreuses occasions d'aller au Château de Monthey, de parcourir également les locaux où était la fondation Zaza-Ortelli, de voir les trésors qui s'y cachent et, j'ai eu un petit souci. Y a-t-il un plan au niveau de la sécurité feu dans ce local ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que quelque chose est en réflexion pour sécuriser les trésors extraordinaires du patrimoine montheysan ? Je trouve qu'il y a énormément de choses et, j'ai pu avoir une démonstration d'archives. Je m'inquiétais un peu de la sauvegarde de ce patrimoine tout à fait extraordinaire. Merci.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, est-ce qu'on pourrait avoir des nouvelles de la messagerie du Conseil général ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous avons établi les groupes du Conseil général, c'est-à-dire les commissions. Nous avons établi aussi les rôles que peuvent avoir les différents membres de ces



commissions : président, vice-président, membres. Ensuite, nous avons fait la base de donnée de tous les documents, ce qui représente à peu près 60 documents à ce jour : tous les PV, les messages, les questions, les interventions. Tout a été préparé avec un format PDF de manière à ce qu'on puisse transférer cela sur le site. Je viens de discuter de la chose avec M. Patrice Coppey de la Municipalité. Il doit maintenant intégrer ceci dans le site www.cgmonthey.ch que nous sommes d'ailleurs en train de tester par rapport aux emails pour que tout fonctionne. Une fois qu'il aura fait ce travail, nous aurons un contact avec l'entreprise qui plante ce site pour faire le travail final, ce qui représente quand même plusieurs jours de travail. Le site sera disponible à la fin de cette année. Cependant, je pense que tout sera vraiment prêt pour la prochaine législature, plutôt que celle-ci. Nous ferons en sorte que cela soit prêt le plus rapidement possible.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Ma question s'adresse à la chancellerie. Cela fait deux fois qu'on a quelques problèmes pour recevoir les rapports dans les délais. Je pense qu'il y a un problème qui vient d'un délai auquel les documents doivent être remis à la chancellerie le vendredi. Cela serait fort agréable que cela soit rappelé à tout le monde pour que la chancellerie ait le temps de traiter et que tout le monde puisse recevoir les rapports avant les séances de Gauche, plutôt que le mardi qui suit. Je pense que cela s'adresse à M. Posse. Merci

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La question est légitime, mais j'aimerais juste dire que c'est la première fois depuis le début de cette législature que cela arrive. Les rapports ont été remis le vendredi après-midi. Le rapporteur de la commission m'a remis aussi une copie en format PDF, mais comme je n'ai ouvert l'email que le dimanche soir, vous n'avez reçu cela que le lundi matin.

Le courrier a été posté par l'administration le lundi et vous avez reçu cela le mardi, mais c'est la première fois depuis le début de cette législature.

Une autre question ?

Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Je vais répondre aux questions dans le désordre.

La colline de Château-Vieux est un endroit que très peu de Montheysans connaissent, que j'ai personnellement découvert il y a quelques années. Il n'y a rien aujourd'hui de prévu, mais nous sommes conscients qu'il y a là un petit trésor caché. Dans le cadre d'un dossier assez mirobolant que la ville de Monthey a récolté grâce à notre Event Manager, les Schubertiades, nous pourrions faire découvrir ce secteur assez exceptionnel si les conditions atmosphériques le permettent. Je prends donc bonne note de votre remarque, peut-être que cela peut faire accélérer les choses.

Foire du 31, Monsieur Alonso, on prend note. Le message du « coup de pouce à la vie associative locale » est compris. Vous verrez que la Municipalité ne sera pas plus "mauvaise" que le groupe PLR.

On répondra par écrit à M. Nkosi-Zassala. Cependant, j'aimerais juste rappeler qu'à l'époque M. Kalbfuss, qui sera très content d'alimenter les interventions du groupe de l'Entente, était l'homme à la manœuvre au sein du Conseil municipal. C'est pour cela que je me suis permis un petit clin d'œil ironique lorsque le journaliste m'a posé la question en disant qu'il avait une mémoire assez sélective puisque c'est lui



qui avait à l'époque trouvé les promoteurs. Il était donc très directement concerné par l'opération. Lorsque des malfaçons ont été constatées, il y a eu (le groupe Mutuel est l'administrateur de la PPE) une première approche en disant que le maître d'œuvre était la commune. Avant d'imaginer que l'on pouvait être éventuellement demandeur, nous étions dans la cible comme partie défenderesse. On a évidemment contesté cette formule. Mon bras droit, M. le Chancelier, "tout frileux qu'il est", avait fait un rapport assez explicite pour démontrer que, d'après les conditions contractuelles de l'époque, la commune n'était pas du tout dans ce rôle de maître d'œuvre, mais il y avait aussi l'implication de notre ancien architecte de ville. Finalement, la PPE, par son administrateur, a demandé un rapport à un juriste vaudois qui est arrivé à la conclusion que la commune ne pouvait pas être attaquée. Alors, ouf ! Parce que jusque là c'est nous qui étions dans la cible, nous aurions pu être recherchés. A partir de là, les trois quarts de la PPE ont estimé qu'il ne valait pas la peine d'engager une procédure contre les constructeurs vu le caractère aléatoire, car il y a des questions de prescriptions qui se posent. Cela répond à la deuxième de vos interrogations, mais on vous mettra cela de manière plus formulée et explicite. En droit, il y a des délais à respecter et, on ne peut pas attendre qu'une décision tombe pour ensuite monter dans le train, c'est trop tard ! Sur la base du résultat obtenu par Maître Kalbfuss, on ne pouvait pas dire : « Après tout, cela n'est pas bête, on y va ! ». J'insiste surtout sur le fait qu'à un moment donné, on était clairement dans la cible et on a réussi à en sortir en accord avec les autres membres de la PPE. Si on avait pris l'option d'attaquer à ce moment-là en prenant le risque d'être partie demanderesse dans la procédure, on pouvait facilement se trouver confronté à une action récursoire. Je vous rappelle que le droit est compliqué, on dit souvent « Deux juristes, deux avis ».

En ce qui concerne M. Sonnati, j'ai bien compris la portée et l'événement qui vous a fait réagir. J'avais vu cela un peu de l'extérieur. Dans l'intervalle, j'ai croisé deux fois Yves Ecoeur qui est un vieux copain hockeyeur et qui s'amuse un tout petit peu du bruit qu'il avait réussi à faire autour de cette péripétie-là. Vous dites que Monthey Tourisme doit veiller à avoir une action non politique, mais en même temps vous souhaiteriez qu'on soit plus partie prenante pour permettre aux partis politiques, lors de certaines échéances, de se faire un petit peu de marketing.

En premier, j'aimerais dire que je dédouane évidemment totalement Fabien Girard par rapport au processus. Pendant des années, je me suis occupé du discours du 1^{er} août, cela n'intéressait absolument personne. Il y avait pourtant des échéances électorales. Quand je demandais à mes collègues municipaux, et dieu sait si je l'ai fait souvent, personne ne se dévouait. C'est un petit peu le libre arbitre du Président comme cela se fait à peu près partout. Cette fois-ci, pour me débarrasser un petit peu de cette contrainte-là (parce qu'il n'y a rien de pire que les discours du 1^{er} août, à part peut-être les discours de cantines), comme c'était dans le cahier des charges de Monthey Tourisme, on s'est dit que comme c'est une année électorale, pourquoi pas ? Dans un premier temps, on avait pensé aux candidats des deux listes principales pour justement qu'il n'y ait pas d'histoire. Tout à coup, on a pensé qu'on avait un Municipal (je ne devrais pas faire de marketing pour M. Rouiller) qui est candidat aussi et on l'a rajouté. J'ai dit à Yves Ecoeur que s'il avait eu le réflexe de donner un coup de fil au bon moment, il n'y aurait pas eu de souci. Il n'y a eu aucune démarche à caractère politique, mais c'est simplement un concours de circonstance. L'année prochaine est une année électorale, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que je peux faire le discours seulement si je m'en vais ? Qu'est-ce que je fais si je décide de rester ? A qui puis-je donner la parole ? Le discours



est une intervention à caractère civique. Je n'étais pas là ce soir-là, mais on m'a rapporté que les intervenants avaient eu suffisamment de retenue par rapport à leur engagement partisan. Pour conclure, à travers Monthey Tourisme, on prendra note des documents que vous voulez avoir. Cependant, vous avez quand même vu à travers la presse grâce à notre Event Manager qu'on a décroché une organisation exceptionnelle avec ces Schubertiades qui auront lieu en septembre 2013. Je vous assure qu'à travers cette démarche on est en plein dans ce que vous aviez souhaité ! Je rappelle quand même que c'est la commission de Gestion qui avait, sur la base d'un travail de Gérald Gay-des-Combes, incité à faire cette démarche. Aujourd'hui, je suis quand même assez fier. La société de développement avait une activité bien spécifique avec ces marchés à Monthey. A travers la fête du mois de juin et les Schubertiades, on donne une autre dimension à l'animation de cette ville et, ceci est un mandat que j'ai reçu comme tel. Il y a à peine une année qu'on fonctionne vraiment, on peut donc être satisfait du résultat. On vous apportera tous les éléments que vous souhaitez.

Intervention de M. G. Rouiller, municipal responsable du dicastère Sécurité

Monsieur Borgeaud, je sais qu'il y a une détection à incendie au Château, en l'occurrence dans les locaux qui sont occupés par la fondation Zaza-Ortelli. Je partage votre préoccupation. Cela serait éminemment dommageable de devoir perdre tout ce trésor, la ville de Monthey en serait bien malheureuse. Je m'imagine qu'à travers les nouveaux locaux des archives, ils auront une place bien réservée pour eux. Je ne sais pas quand ces locaux seront à disposition, ce qui fait rire mes collègues. Je pense qu'on va quand même prendre des dispositions et essayer de prendre des mesures pour pouvoir faire quelque chose en attendant parce que cela en vaut vraiment la peine. Votre question est tout à fait remarquable.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Mesdames, Messieurs, je remercie mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, les conseillères et conseillers, les membres du Conseil municipal, la chancellerie ainsi que les chefs de service pour le travail accompli.

Je vous rappelle que la séance du 7 novembre est annulée. La prochaine séance pour le budget est fixée au 12 décembre 2011.

Je clos la séance.

A toutes et à tous je souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h59.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz

Conseil Général de Monthey

Commission permanente «Agglomération»

Informations au Conseil Général

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs de la presse et du public,

C'est avec d'immenses regrets que nous avons pris connaissance de la démission de notre Président, Monsieur Yannick Parvex, au 30 juin dernier. Nous aimerions saluer ici ses compétences indiscutables, son esprit d'analyse ainsi que la pertinence de ses questions. Questions qui n'ont d'ailleurs pour la plupart, toujours pas reçu réponse... Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel.

C'est donc sous la houlette d'une nouvelle Présidente que la Commission Agglo poursuivra ses activités en persistant à mettre le doigt sur les points qui dérangent.

Fort de ce préambule, la Commission Agglo aimerait revenir sur son rapport du 20 juin dernier dans lequel elle demandait que, je cite:

«La Commission Agglomération souhaite qu'un état des lieux complet des consultations et des positions des différents acteurs (communes, entreprises de transports, comités de citoyens, habitants) soit fait avant la fin du mois de juin et qu'il soit communiqué à notre commission dans les plus brefs délais».

Comme d'habitude et 3 mois après notre demande, nous n'avons toujours rien reçu. Même pas une ligne sur la consultation publique...

Plus loin dans le même document, nous précisions que:

Un rappel des tâches à faire jusqu'à la fin décembre 2011 met en évidence que le projet d'agglomération doit être complété sur plusieurs points très délicats concernant les engagements financiers, les coûts, le potentiel, les effets escomptés des mesures, mais également sur la gouvernance. Il doit être ensuite accepté par différents organes et notamment par nous (Conseil général) d'ici la fin de l'année avec les délais nécessaires aux démarches administratives.

Dois-je vous répéter que là aussi, nous attendons toujours ?

Ainsi et alors même que le document final devrait partir pour Berne très prochainement, notre Commission a une nouvelle fois été complètement ignorée et n'a pas pu, *de facto*, valider favorablement ce rapport final.

C'est pourquoi la Commission Agglo se tourne vers notre représentant à la Municipalité pour lui demander d'une part quels sont les éléments qui sont ressortis de la consultation publique et d'autre part au nom de **QUI** ce rapport sera envoyé puisque la Confédération souhaite qu'il n'y ait qu'un **SEUL** interlocuteur.

Enfin, une dernière question à laquelle nous souhaiterions une réponse de juriste: quand donnera-t-on une structure juridique à ce projet ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour la Commission permanente «agglomération»:

Frank Lehner
Vice-président

Alphonse ALONSO
Rapporteur

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

MODIFICATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 17 DE L'ANNEXE AU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS RELATIVE À SON FINANCEMENT

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux.

A la requête du bureau du conseil général, la commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,

Délitroz Marielle, Présidente

Meldem Jacqueline, Vice-présidente

Cottet Gilles

Croset Willy

Mayor Christian

Morisod Gérard

Colombara Marc, rapporteur

vous remet, ci-après, son rapport sur la demande de modification partielle de l'article 17 de l'annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relative à son financement.

1 SITUATION

Le conseil général, en séance du 13 décembre 2010, approuvait, dans le cadre du budget 2011 et sur proposition du conseil municipal, une augmentation de la participation communale à Fr. 332'000.- (budget 2010, participation communale Fr. 194'000.-). De ce fait une attribution au financement spécial (bénéfice) de Fr. 23'900.- a été prévue (budget 2010, prélèvement sur le financement spécial, soit une perte de Fr. 105'400.-). Cette participation devait permettre au service des déchets d'aboutir à un résultat suffisant pour amortir le découvert figurant dans les comptes 2009.

Une des volontés émises lors de l'acceptation du règlement sur la gestion des déchets était l'incitation au tri des matières recyclables. Lorsque que le tri est effectué correctement et si le marché des déchets recyclables est favorable, les recettes engendrées peuvent être importantes. Dans la situation actuelle, les recettes du recyclage augmentent et la participation communale diminue d'autant. Ce mécanisme ne profite donc pas aux citoyens trieurs car il annule les effets financiers positifs engendrés par le tri ainsi que par la situation favorable du marché.

La modification proposée par la Municipalité vise à rendre L'article 17 de l'annexe au règlement communal plus favorable aux citoyens Montheyens en tenant compte pleinement des recettes engendrées par le recyclage en les déduisant de la taxe. Ainsi, si les recettes du tri continuent d'augmenter, il pourrait être envisagé de baisser la taxe pour autant qu'elle couvre l'entier des coûts.

2 CONCLUSIONS

La Commission de gestion, par 6 voix pour et une abstention, vous propose d'accepter la modification du règlement.

De plus, la commission invite le conseil général à exiger de la Municipalité qu'elle s'engage à mettre en vigueur un nouveau règlement parfaitement adapté à la nouvelle loi Fédérale (LFEN) pour le budget 2013 au plus tard.

Monthey, le 13 septembre 2011

Marielle Délitroz
Présidente

Marc Colombara
Rapporteur

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE LA BUVETTE DU STADE MUNICIPAL PHILIPPE POTTIER

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux.

A la requête du bureau du conseil général, la commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,

Délitroz Marielle, Présidente

Meldem Jacqueline, Vice-présidente

Cottet Gilles

Croset Willy

Mayor Christian

Morisod Gérard

Colombara Marc, rapporteur

vous remet, ci-après, son rapport sur la demande de crédit supplémentaire pour la réalisation de la buvette du stade municipal Philippe Pottier.

1 PRÉAMBULE

La commission en séance du 12 septembre 2011 a entendu Messieurs les Municipaux Eric Widmer (Aménagement, Urbanisme & Bâtiments) et Gilles Borgeaud (Enfance, Sports & Jeunesse) ainsi que Messieurs Michel Couturier, Président du FC Monthey et Christophe Raboud, architecte.

Avant cette séance et afin de la préparer au mieux, Mesdames Marielle Délitroz, Présidente et Jacqueline Meldem, Vice-présidente ont rencontré, en délégation, Monsieur Christophe Raboud afin de consulter les pièces du dossier. Madame la Présidente a aussi rencontré Monsieur le Président Couturier. A noter aussi que les membres de la commission ont reçu les comptes du FC Monthey de ces 6 dernières années.

La commission s'est fixé pour but de réunir le maximum d'éléments afin de répondre à trois questions essentielles sur ce dossier:

- ☞ Comment la rénovation d'un bâtiment public existant, devisée à 450'000.- francs, a-t-elle pu être confiée à un organisme privé ?
- ☞ Comment cette rénovation a-t-elle pu être transformée en une nouvelle construction à un autre emplacement sans augmentation du budget?
- ☞ Comment cette nouvelle construction peut-elle aboutir à un coût final de Fr. 641'000.- sans qu'il y ait eu d'intervention des services municipaux concernés ?

2 MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'historique du dossier est retracé dans le message du conseil municipal au conseil général du 26 août 2011. La commission relève et complète les points suivants du message:

Page 1, l) Situation, point 3: La décision d'inscrire au budget 2010 un montant de Fr. 450'000.- pour la rénovation des vestiaires et de la buvette du stade municipal a été prise sur la base d'un devis de rénovation établi par un bureau d'ingénieur et fourni par le FC Monthey.

Page 1, I) Situation, point 5: Le conseil municipal a décidé de confier l'entier de la réalisation du projet aux dirigeants du FC Monthey pour éviter les contraintes liées aux marchés publics et aussi afin d'obtenir des rabais plus importants en faisant appel à des entreprises-sponsors.

Page 2, I) Situation, points 7 et 8: Après examen de la demande de rénovation par les services municipaux concernés, il est apparu que la buvette ne respectait pas la distance minimale de 20m par rapport à l'axe de la route cantonale du plan de zone. La commune se devant de respecter ses propres exigences, décision a été prise de reconstruire un nouveau bâtiment à un emplacement en conformité avec le plan de zone. Dans la demande du permis de construire du nouveau bâtiment, il était indiqué Fr. 450'000.- comme montant des travaux. L'architecte a confirmé au responsable du dicastère "Aménagement, Urbanisme & Bâtiments" que la construction du nouveau bâtiment ne coûterait pas plus cher que la rénovation de l'ancien.

Page 2, I) Situation, point 9: La municipalité a fait analyser le dossier par ses services et ses conclusions sont:

- ☞ Les prix payés pour les fournitures, les travaux et les prestations correspondent aux prix qui auraient été demandés aux services.
- ☞ Le montant des factures des travaux correspond aux devis. Naturellement ceci n'est valable que pour les travaux pour lesquels un devis avait été demandé.

Page 3, II) Considérations, point e) (premier paragraphe de la page 3): la situation de dépassement du montant total des travaux aurait pu être connue par les responsables de la construction, pour autant que ceux-ci aient tenu, tout au long des travaux, un décompte à jour des factures reçues.

3 ELÉMENTS À RELEVER

Il ressort des discussions avec les instigateurs de ce dossier, qu'ils ont tout misé sur une inauguration du bâtiment à l'occasion des festivités du 100^e anniversaire et gardé cela comme seul objectif. Pour arriver à cet objectif un certain nombre de moyens ont été mis en œuvre, dont l'attribution anticipée des travaux et l'attribution de travaux sans devis préalable.

Les acomptes provisionnels et les factures ont été payés par ordre d'arrivée, laissant deux entreprises avec leurs factures entièrement ouvertes ainsi que des soldes pour quelques autres, pour un montant total de Fr. 191'246.-

Le FC Monthey a prélevé environ Fr. 50'000.- sur les revenus du sponsoring afin de payer des factures pour des travaux annexes, tels que barrières et aménagements extérieurs. Le club n'a pas les moyens de faire face au dépassement du subside.

Tous les protagonistes du dossier reconnaissent leurs erreurs et adoptent un profil bas. La municipalité reconnaît que tout a été basé sur la confiance. Les mandataires de la construction admettent leur manque de vigilance.

4 CONCLUSIONS

Selon la commission:

- ☞ La municipalité ne devait pas confier de travaux en lien avec un bâtiment public à des privés. Il n'est pas acceptable de se décharger de cette manière, comme cela a été le cas dans ce dossier.
- ☞ Si la municipalité accorde une subvention ou un montant pour une réalisation quelconque, elle doit le faire sur la base d'un dossier complètement chiffré et obligatoirement avoir un droit de regard. Elle doit aussi exercer une surveillance de bout en bout et en aucun cas accorder de blanc-seing.

Commission de gestion du conseil général de Monthey

Demande de crédit supplémentaire pour la réalisation de la buvette du stade municipal Philippe Pottier

- ☞ Les responsables du projet regrettent la situation et reconnaissent leurs torts. Il faut relever que la fonction bénévole du Président Couturier demande beaucoup d'investissement personnel. Il est tout à fait compréhensible, qu'en ajoutant à ses fonctions la nouvelle construction ainsi que l'organisation du 100^e anniversaire, il ne puisse pas tout gérer. Son manque de suivi et de vigilance pourrait-être expliqué par cela et par le fait qu'il se soit reposé sur un professionnel pour cette réalisation. Quant à l'architecte qui a été mandaté professionnellement (lui-même proche du club), ne devait-il pas malgré tout, suivre les aspects financiers des travaux d'autant plus près que la réalisation se faisait dans l'urgence et sans devis pour la plupart ?

La commission s'est efforcée de rendre compte des éléments qui ont été portés à sa connaissance et de les mettre en lumière afin que chaque conseiller général puisse se faire une opinion.

Les membres de la commission n'ont pas souhaité se prononcer sur l'acceptation ou non de la demande de crédit complémentaire estimant que, vu l'importance et les implications de ce dossier, cette décision devra être prise par le conseil général sur la base des discussions en plenum.

Monthey, le 16 septembre 2011

Marielle Délitroz
Présidente

Marc Colombara
Rapporteur